



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 AVRIL 2018

La réunion est ouverte à 12h00 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

1. Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2017

Le procès-verbal du 20 décembre 2017 était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 20 décembre 2017.

2. Rapport d'activités 2017

Le rapport d'activités de l'exercice 2017 a été transmis aux membres.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités.

3.1. Finances : rapport de gestion

Le document a été transmis aux membres.

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017

DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par un bénéfice de 28.679,04 Euro.

Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes

Du bilan

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>		
Actifs immobilisés	10.502,90	9.310,29
Actifs circulants	335.747,69	388.275,40
<u>PASSIF</u>		
Capitaux propres	46.524,15	75.203,27
Provision pour risques et charges	219.000,00	255.352,34
Dettes	80.726,44	67.030,08

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.
Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.
Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.
Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

<u>CHARGES</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2017</u>
Achats marchandises	157.187,33	133.336,00
Biens et services divers	85.258,80	84.699,88
Frais de personnel	299.468,64	315.381,82
Dotations aux amortissements	4.571,98	3.592,61
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	60.000,00	69.352,34
Reprise de provision	0,00	-33.000,00
Autres charges d'exploitation	5.147,69	-266,19
Charges financières	0,00	99,55
Charges exceptionnelles	347,84	0,00
Impôts	254,44	568,41
Transfert aux réserves immobilisées	0,00	0,00
Total des charges	612.236,72	573.764,42

<u>PRODUITS</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2017</u>
Chiffre d'affaires	101.775,00	43.200,00
Produits divers d'exploitation	508.236,82	559.173,48
Produits financiers	440,73	70,06
Produits exceptionnels	1.777,00	0,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	612.229,55	602.443,54

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	-7,17	28.679,12
<u>CASH FLOW</u>	4.564,81	32.271,73

EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

Comptabilisation d'une provision d'un montant de 69.352,34 € correspondant au Fonds Namur Eurofolk 2016

Reprise de la totalité de la provision "station Métro Namur", soit 30.000,00 € et reprise partielle de la provision "Tricentenaire" à concurrence de 3.000,00 € soit le montant de la charge supportée en 2017.

Augmentation importante du stock "outils de promotion" entre 2016 et 2017, soit une variation du stock d'un montant de 42.459,59 €.

Nous pouvons constater que les postes de charges restent relativement similaires à ceux de 2016, soit :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>Différence</u>	<u>%age</u>
Services en biens divers	85.258,80	84.699,88	-558,92	-0,66%
Rémunérations, charges sociales	299.468,64	315.381,82	15.913,18	5,05%
Dotations aux amortissements	4.571,98	3.592,61	-979,37	-27,26%
Autres charges d'exploitation	5.147,69	-266,19	-5.413,88	
Charges financières	0,00	99,55	99,55	100,00%
Impôts	254,44	568,41	313,97	55,24%
Total	394.701,55	404.076,08	9.374,53	2,32%

Nous pouvons constater que le montant repris sur nos comptes épargnes correspond exactement aux montants des provisions repris au passif de ce bilan, soit 255.352,34 €.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice	28.679,12
Résultat reporté de l'exercice précédent	46.524,15
AFFECTATION :	
Bénéfice à reporter	75.203,27

Le 26 février 2018.
Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du rapport de gestion.

3.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017

Vu le compte établi par le bureau comptable Figesco Nord ScPRL;

Vu le rapport de gestion présenté;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2017 et se clôturant le 31 décembre 2017.

3.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

4.1. Renouvellement du Conseil d'administration : nomination cfr article 21bis des statuts

L'UNamur nous a indiqué que Mme Annick CASTIAUX serait sa représentante au Conseil d'administration.

A l'unanimité,

NOMME Mme Annick CASTIAUX en qualité d'administratrice représentant l'UNamur

4.2. Renouvellement du Conseil d'administration : élection cfr article 21ter des statuts

L'appel à candidatures a été formalisé le 23 mars et s'est clôturé le 12 avril.

Pour rappel, voici le compte tenu de l'article 21ter des statuts :

Art. 21 ter. L'AG élit 10 administrateurs parmi les candidatures déposées:

- 4 membres effectifs représentant les entreprises
- 2 membres effectifs représentant les communes autres que Namur
- 2 membres effectifs représentant les associations
- 2 membres effectifs représentant l'enseignement

Le vote se fait au scrutin secret séparément dans les groupes ci-dessus et les élus sont respectivement les 4, 2, 2 et 2 premiers classés.

Les candidatures ont été enregistrées de la manière suivante :

Entreprise

Patrick JOLY
Marie-Laurence LEVAQUE
Delphine FRENNET
Jean-Christophe WEICKER

SPRL Aerium Invest (MATEXI)
ING
UCM
Voyages Copine

Commune

Jean-Claude NIHOUL
José PAULET

Fernelmont
Gesves

Association

Anne-Catherine JEULIN
Jean-Luc MAQUET

Job'in
Ass. Comm. Namur

Enseignement

Guy DEFURNAUX
Guido JARDON

Henallux
IMEP

Compte tenu que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, l'Assemblée générale décide que le vote sera formalisé par acclamation.

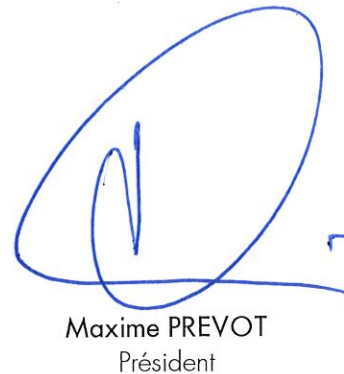
A l'unanimité,

ELIT les candidats présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DECEMBRE 2018

La réunion est ouverte à 12h50 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

1. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2018

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 27 avril 2018.

2. Finances : budget 2019

I. Résultats du budget 2019, fonds de réserve et provisions

I.a. Résultats du budget 2019

Le document présenté reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2019.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget 2018 et le budget 2019.

	Budget 2018	Budget 2019
RECETTES		
Cotisations	43.600	40.300
Subventions	440.500	442.800
Reprise de réserve / fonds	37.000	40.000
Revenus de placements	80	100
Activités	30.000	24.500
Autres recettes	3.000	3.000
TOTAL RECETTES	554.180	550.700
DEPENSES		
Personnel	309.700	323.100
Fonctionnement	47.000	45.000
Activités de l'association	131.000	77.500
Missions déléguées de la Ville de Namur	66.000	104.500
Fiscalité	300	600
TOTAL DEPENSES	554.000	550.700
Résultat :	180	0

Le budget 2019 présente un résultat en équilibre. Les recettes et les dépenses de l'exercice s'élèvent à 550.700 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par les éléments exceptionnels en recettes et en dépenses liés aux reprises de provisions et la subvention espérée. Ainsi, l'exercice est impacté en recettes par la reprise de provision pour fonds social de l'ordre de 30.000 €, la reprise dans le fonds Namur Eurofolk 2016 opérée à concurrence de 10.000 € (en vue d'assurer la présence namuroise lors de la prochaine Européade à Frankenberg) et une subvention de promotion pour un montant de 20.000 € dans le cadre de la semaine « Namur » à Québec liée aux festivités des 20 ans de jumelage. Suivant le résultat de l'exercice 2018, une modification à la baisse de la reprise de réserve pour fond social pourrait intervenir.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves et des provisions présumées à l'issue de l'exercice 2019 :

Compte / Travail budgétaire	Solde Exercice 2018	Solde présumé fin 2019
Provision pour fonds social	146.000,00 €	116.000,00 €
Provision pour frais de fonctionnement 1 an	13.000,00 €	13.000,00 €
Fonds Namur Eurofolk 2016	59.352,34 €	49.352,34 €
Total Réserves et provisions	218.352,34 €	178.352,34 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2019 porte sur 178.352,34 €

II. Recettes

Le montant total des recettes de l'exercice propre s'élève à 550.700 € en baisse de 3.480 € par rapport à 2018.

Le tableau qui suit indique la répartition des recettes

	Budget 2018	Budget 2019
RECETTES		
Cotisations	43.600	40.300
Entreprises	14.800	12.800
Communes (≠ Namur)	5.600	4.000
Associations	8.200	9.250
Enseignement	1.600	1.250
Personnes physiques	2.400	3.000
Adhérents	11.000	10.000
Subventions	440.500	452.800
Ville de Namur	383.500	383.500
Province de Namur	9.000	9.000
Wallonie (APE)	30.000	30.300
Wallonie (CGT)	10.000	20.000
Wallonie (WBI)	3.000	0
Parlement FWB	5.000	0
Reprise de réserve / de fonds	37.000	40.000
Revenus de placements	80	100
Activités	30.000	24.500
Midis de New	12.000	10.500
Square by New	18.000	14.000
Autres recettes	3.000	3.000
TOTAL RECETTES	554.180	550.700

II.a. Recettes de cotisations

Les recettes de cotisations au budget 2019 portent sur 40.300 €. Elles représentent 7 % des recettes totales de l'exercice et sont en baisse par rapport à l'exercice 2018, notamment dû à la démission d'une « grosse commune ». Le nombre de membres est toujours au-dessus des 400 unités. Nous allons sensibiliser certaines communes sur l'intérêt de rejoindre notre association en valorisant les actions que nous menons avec les associés publics.

II.b. Recettes de subventions

Les recettes de subventions portent sur un montant de 442.800 €. Elles représentent 80 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une légère augmentation par rapport à l'exercice 2018 en fonction des projets qui peuvent faire l'objet d'un financement non récurrent.

II.c. Recettes de fonds et provisions

Les recettes dites de « fonds et provisions » portent sur 40.000 € au budget 2019. Elles connaissent une hausse de 3.000 € par rapport à l'exercice 2018.

Détail recettes de fonds et provisions	Utilisé 2018	Budget 2019
Provision pour fonds social	0,00	30.000,00
Fonds Namur Eurofolk 2016	7.800,00	10.000,00

II.d. Recettes d'intérêts

Les recettes issues des intérêts bancaires sont budgétées à hauteur 100 € au budget 2019.

II.e. Recettes d'activités de contacts

Les recettes d'activités de contacts sont budgétées à hauteur de 24.500 € au budget 2019. Elles connaissent une légère baisse par rapport à 2018 en fonction du calendrier partagé entre Midis de New et Square by New (1 manifestation par mois sauf en juillet et août).

II.f. Autres recettes

Les autres recettes sont budgétées à hauteur de 3.000 € au budget 2019. Elles sont constituées des montants avancés pour des tiers qui participent à des actions spécifiques.

III. Dépenses

Le montant total des dépenses de l'exercice propre s'élève à 550.700 € en baisse de 3.300 € par rapport à 2018. Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses.

DEPENSES	Budget 2018	
	Budget 2018	2017
Personnel	309.700	323.100
Salaires bruts	240.000	253450
Charges patronales	43.500	45.450
Assurances	21.500	21.500
Secrétariat médical	600	600
Secrétariat social	1.600	1.600
Formations	2.500	500
Fonctionnement	47.000	45.000
Locaux (Entretien)	5.000	3.000
Équipements et Fournitures (véhicule, serveur, copieur, mat informatique, mobilier)	30.000	30.000
Services (tél., internet, poste, abonnements, banques, rel. publ., assurances, fiduciaire)	12.000	12.000
Activités	131.000	77.500
<u>Marketing et développement territorial</u>	54.000	30.000
Editions, articles de promotion, sites internet, actions spéciales, Ruman, visibilité événements		

<u>Plateforme de contacts</u>	57.000	27.500
Midis de New	12.000	12.500
Square by New	25.000	15.000
30 ans de New	20.000	0
<u>Relations extérieures</u>	20.000	20.000
Namurs, Francophonie numérique, Européade.		
Missions déléguées Ville de Namur	66.000	104.500
<u>Relations internationales et réseaux</u>	60.000	101.000
Ententes intermunicipales, AIMF, Vertech, OIMVE et accueils diplomatiques		
<u>Commission Namur Capitale</u>	5.000	2.500
Colloque, réunions et actions		
<u>Coopération Internationale Communale</u>	1.000	1.000
Fiscalité - IPM	300	600
TOTAL DEPENSES	554.000	550.700

III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **323.100 €**. Elles représentent 59 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2018 à la suite du saut d'index et au passage à mi-temps du chargé de mission « supports numériques » engagé totalement sur fonds propres (il était auparavant 1/5 temps en remplacement APE et 1,5/5 temps sur fonds propres).

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **45.000 €**. Elles représentent 8 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une stabilité par rapport à l'exercice 2018.

A noter qu'une partie de ce budget sera consacré à l'aménagement d'un espace pour le Corps consulaire de la province de Namur. Le local, situé au rez-de-chaussée de La Bourse, sera mis à disposition par la Ville de Namur et qui sera géré dans le cadre de notre mission déléguée.

III.c. Dépenses d'activités

Les dépenses d'activités portent sur un montant de **77.500 €**. Elles représentent 14 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une baisse significative par rapport à l'exercice 2018 qui était marqué par deux activités non récurrentes : les 30 ans de NEW et l'opération Tricentenaire de La Nouvelle Orléans.

En **marketing et développement territorial**, nous allons pouvoir concrétiser des projets sur lesquels les premiers jalons sont déjà posés :

- Partenariat avec les boulangers namurois pour la fête des rois 2020 – Ruman comme fève de la galette des Rois (10 000 €)
- Mise en place de visuels spécifiques lors de certaines manifestations valorisant l'image de Namur, Kikk Festival et Grimprday (10 000 €).

Pour **notre plateforme de contacts**, la réunion mensuelle devient Midis de NEW et comportera 4 dates par an ; le changement de formule n'aura pas d'impact budgétaire. Le nombre de Square by NEW sera de 5 par an. Sans oublier les Vœux de NEW qui sont communs aux membres de NEW et au réseau Square by NEW.

Il ne faut pas oublier aussi que dans nos **relations extérieures** nous avons à gérer le fonds reçu à la suite de la liquidation de l'asbl Namur Eurofolk 2016. Celui-ci permettra la participation de groupes folkloriques namurois et de représentants de la Ville de Namur à l'Européade 2019 qui est organisée en Allemagne dans la Ville de Frankenberg, la proximité géographique de la manifestation implique vraisemblablement une participation plus importante des groupes folkloriques namurois. En juillet, Namur au Québec organisera la troisième édition des Fêtes namuroises auxquelles plusieurs groupes namurois participeront dans la continuité de la semaine namuroise organisée à Québec pour les 20 ans de jumelage.

III.d. Dépenses pour les missions déléguées par la Ville de Namur

Les dépenses liées aux missions déléguées portent sur un montant de **104.500 €**. Elles représentent 19 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une hausse globale de 38.500 € par rapport au budget 2018.

- En **Relations Internationales et Réseaux**, sous couvert des décisions du Collège communal, nous allons participer de manière appuyée au programme du vingtième anniversaire du jumelage entre Namur et Québec (75.000 €). L'Ecole internationale d'été Vertech se tiendra à l'UNamur ; il faudra accueillir les orateurs et les membres du réseau (10.000 €). Namur est active au sein de l'AIMF ; les différentes réunions comme l'AG (Phnom Pen, Cambodge), le Bureau (Kigali, Rwanda) ou les réunions des commissions permanentes nécessitent des déplacements (13.000 €) en sus de la cotisation annuelle. Notons que l'AG de l'AIMF à Phnom Pen permettra un passage par Hué (Vietnam) pour évaluer l'entente entre les deux villes.

Nous estimons qu'une rencontre formelle de la **Commission Namur Capitale** pourrait avoir lieu en 2019 à la suite des élections de mai.

Pour la **Coopération Internationale Communale**, le budget ne reflète pas les actions qui sont coordonnées sur le plan financier compte tenu des impératifs liés aux projets pilotés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec des subsides du Gouvernement fédéral, d'une part, et des subsides de Wallonie Bruxelles International, d'autre part. Ceux-ci doivent impérativement être versés sur un compte bancaire de la Ville de Namur. Nous devons donc nous conformer à ce type de fonctionnement et souvent assumer des avances, remboursées via le compte Ville, pour assurer la bonne suite du programme de coopération avec la Ville de Masina et l'ong Pasco.

III.e. Dépenses de fiscalité

En application des décisions en matière de fiscalité des associations, nous nous acquittons de l'impôt suite au dépôt de notre déclaration fiscale.

A l'unanimité,

APPROUVE le budget 2019.

3. Conseil d'administration – représentation Ville de Namur - nominations

Par décision du Conseil communal de la Ville de Namur du 20 décembre 2018 et conformément à nos dispositions statutaires, l'Assemblée générale aura à nommer en qualité « d'administrateur » les personnes suivantes:

- PREVOT Maxime, Bourgmestre
- GRANDCHAMPS Patricia, 1^{ère} Echevine
- BARZIN Anne, Echevine du Développement touristique
- BERTRAND Sandrine, représentante CDh
- KARLER Kristel, représentante PS

A l'unanimité,

NOMME les représentants de la Ville de Namur repris ci-dessus.

4. Conseil d'administration – représentation Province de Namur - nominations

N'ayant reçu aucune information de la Province de Namur, ce point est reporté.

5. Gouvernance : rapport de rémunération 2018

La réforme de l'éthique et de la gouvernance en Wallonie est d'application pour notre association.

Cela entraîne de nouvelles obligations en matière d'éthique et de transparence qui doivent être formalisées sans délai.

Le rapport de rémunération fait partie des obligations nouvelles.

Pour information, notre ROI a fait l'objet d'une modification et le site internet de NEW a été complété par une rubrique « Gouvernance ».

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport de rémunération de l'exercice 2018.

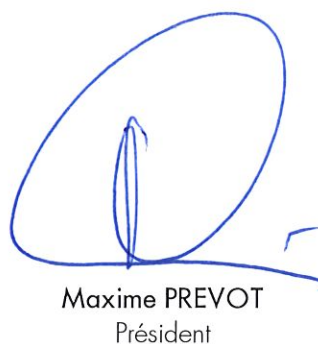
6. Divers

Néant.

La séance est levée à 13h15.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2019

La réunion est ouverte à 12h30 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2018

Le procès-verbal du 21 décembre 2018 était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 21 décembre 2018.

2. Conseil d'administration : représentation Ville de Namur

Par décision du Conseil communal de la Ville de Namur du 21 février 2019 et conformément à nos dispositions statutaires, l'Assemblée générale aura à nommer en qualité « d'administratrice », en remplacement de Mme Sandrine Bertrand, démissionnaire Mme Stéphanie Scailquin.

A l'unanimité,

NOMME Mme Stéphanie Scailquin en qualité « d'administratrice ».

3. Rapport d'activités 2018

Le [rapport d'activités de l'exercice 2018](#) a été transmis aux membres.

Celui-ci est présenté en détail par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités 2018.

4.1. Finances : rapport de gestion

Le document a été transmis aux membres.

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2018

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par une perte de 15 025.81 Euro.
Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

ACTIF

	31/12/2018	31/12/2017
Actifs immobilisés	12 428.76	9 310.29
Actifs circulants	307 341.77	388 276.40

PASSIF

Capitaux propres	60 177.46	75 203.27
Provision pour risques et charges	220 552.34	255 352.34
Dettes	39 040.73	67 030.08

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.

Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

CHARGES

	31/12/2018	31/12/2017
Achats marchandises	213 257.27	133 336.00
Biens et services divers	39 550.85	84 699.88
Frais de personnel	318 004.94	315 381.82
Dotation aux amortissements	4 844.97	3 592.61
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0.00	0.00
Provision	0.00	69 352.34
Reprise de provision	-34 800.00	-33 000.00
Autres charges d'exploitation	23 923.74	-266.19
Charges financières	86.27	99.55
Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Impôts	532.31	568.41
Transfert aux réserves immunisées	0.00	0.00
Total des charges	565 400.36	573 764.42

PRODUITS

Chiffre d'affaires	41 955.00	43 200.00
Produits divers d'exploitation	508 296.64	559 173.48
Produits financiers	122.90	70.06
Produits exceptionnels	0.00	0.00
Impôts	0.00	0.00
Prélèvement sur les impôts différés	0.00	0.00
Total des produits	550 374.54	602 443.54

RESULTAT DE L'EXERCICE

-15 025.81 28 679.12

CASH FLOW

-10 180.84 32 271.73

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

- Utilisation partielle de la provision "Namur Eurofolk 2016" à concurrence des dépenses réalisées en 2018, soit 7.800,00 €;
- Reprise de la totalité de la provision "Tricentenaire", soit 27.000,00 €
- Le résultat de cette année, soit une perte de 15.025,81 € provient en grande partie de la variation de stock au 31 décembre 2018, soit 34.424,53 €. Pour rappel, l'exercice précédent avait lui aussi été influencé par une variation de stock (mais positive celle-là). Pour éviter ces différences importantes au niveau du résultat, il ne sera plus tenu compte d'un stock à partir de l'exercice prochain.
- Nous pouvons constater que les postes de charges restent relativement similaires à ceux de 2017, à l'exception des services et biens divers qui diminuent sensiblement étant donné que l'A.S.B.L. ne paie plus de loyer depuis le 1er janvier 2018 soit une charge en moins de +/- 35.000,00 €.

	2018	2017	Différence	%age
Services en biens divers	39 550.85	84 699.88	-45 149.03	-53.30%
Rémunérations, charges sociales	318 004.94	315 381.82	2 623.12	0.83%
Dotation aux amortissements	4 844.97	3 592.61	1 252.36	34.86%
Autres charges d'exploitation	23 923.74	-266.19	24 189.93	
Charges financières	86.27	99.55	-13.28	-13.34%
Impôts	532.31	568.41	-36.10	-6.35%
Total	386 943.08	404 076.08	-17 133.00	-4.24%

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018 :

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	-15 025.81
Résultat reporté de l'exercice précédent	75 203.27

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter	60 177.46
---------------------	-----------

Le 21 février 2019.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE du rapport de gestion.

4.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 5 avril 2019 ;

Vu le rapport de gestion présenté ;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2018 et se clôturant le 31 décembre 2018.

4.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

5. Entrée en vigueur du nouveau code des sociétés et associations

Si les ASBL doivent déjà se conformer au droit de l'insolvabilité, depuis le 1^{er} mai 2018, et au droit des entreprises, depuis le 1^{er} novembre 2018 (sauf l'obligation d'inscription à la BCE qui ne sera d'application qu'à une date ultérieure à fixer par arrêté royal, date à partir de laquelle elles bénéficieront encore d'un délai de 6 mois), le dernier et principal volet de la réforme entre en vigueur le 1^{er} mai 2019. Toutefois, le texte prévoit une période transitoire pour les ASBL déjà existantes qui devront se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions.

Quand le CSA sera-t-il appliqué ?

Il est prévu que :

- le CSA s'applique immédiatement pour les ASBL créées après l'entrée en vigueur ;
- il s'applique dès le 1^{er} janvier 2020 à toutes les ASBL ;

- les ASBL peuvent décider de se soumettre au CSA avant le 1er janvier 2020 (au plus tôt le 1er mai 2019). Pour cela, une décision doit être prise par l'AG et les statuts doivent être modifiés. Les dispositions du CSA seront applicables à l'ASBL dès la publication de la modification des statuts.

Quand faudra-t-il mettre à jour les statuts de notre ASBL ?

Les ASBL qui n'ont pas décidé de se soumettre au CSA avant le 1er janvier 2020, devront modifier leurs statuts :

- dès la première modification apportée après le 1er janvier 2020 ;
- au plus tard le 1er janvier 2024.

Tant qu'une ASBL n'a pas adapté ses statuts, elle ne peut exercer que des activités économiques à titre accessoire. Sans adaptation, l'interdiction prendra fin le 1er janvier 2029.

En fonction des éléments repris ci-dessus, il revient donc à l'Assemblée générale de prendre attitude sur le moment où nos statuts seront adaptés à la nouvelle législation.

Il est donc proposé qu'à l'occasion de la prochaine modification statutaire à intervenir, les statuts soient adaptés. Si aucune modification ne devait intervenir courant des exercices 2019 ou 2020, une proposition d'adaptation des statuts serait présentée à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

6. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2019

La réunion est ouverte à 12h30 sous la présidence de M. Guy Defurnaux, Vice-Président.

1. Approbation du procès-verbal du 17 mai 2019

Le procès-verbal du 17 mai était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 17 mai 2019.

2. Budget 2020

Note d'explications

I. Résultats du budget 2020, fonds de réserve et provisions

I.a. Résultats du budget 2020

Le document présenté reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2020.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget 2019 et le budget 2020.

	Budget 2019	Budget 2020
RECETTES		
Cotisations	40.300	40.825
Subventions	442.800	424.000
Reprise de réserve / fonds	40.000	23.000
Revenus de placements	100	130

	Activités	24.500	25.705
	Autres recettes	7.500	3.000
	TOTAL RECETTES	555.200	516.660
DEPENSES			
	Personnel	323.100	330.310
	Fonctionnement	45.000	39.000
	Activités de l'association	77.500	68.300
	Missions déléguées de la Ville de Namur	104.500	78.500
	Fiscalité	600	550
	TOTAL DEPENSES	550.700	516.660
	Résultat :	4.500	0

Le **budget 2020** présente un résultat **en équilibre**. Les recettes et les dépenses de l'exercice s'élèvent à 516.660,00 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par les éléments exceptionnels en recettes et en dépenses liés aux reprises de provisions. Ainsi, l'exercice est impacté en recettes par la reprise de provision pour fonds social de l'ordre de 13.000 € et la reprise dans le fonds Namur Eurofolk 2016 opérée à concurrence de 10.000 € (en vue d'assurer la présence namuroise lors de la prochaine Européade en Lituanie). Suivant le résultat de l'exercice 2019, une modification à la baisse de la reprise de réserve pour fonds social pourrait intervenir. Il faut aussi faire mention de la tentative de récupération de créances effectuée dans le cadre de l'accident de travail de 2018 en cours de traitement et notre participation au projet Interreg avec le CNS Saint-Martin (« Integrate innovative tools within the mental health sector to better manage anxiety of the users », en abréviation 'IT4Anxiety') qui pourrait générer des flux financiers positifs. Enfin, la désignation d'un DPO dans le cadre de la GDPR aura également un impact sur les dépenses par rapport à l'exercice précédent, sous réserve d'une solution à trouver à la DPO de la Ville de Namur.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves et des provisions présumées à l'issue de l'exercice 2019 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé ex 2019	Solde présumé fin 2020
Provision pour fonds social	116.000,00 €	103.000,00 €
Provision pour frais de fonctionnement 1 an	13.000,00 €	13.000,00 €
Fonds Namur Eurofolk 2016	58.272,34 €	48.272,34 €
Total réserves et provisions	187.272,34 €	164.272,34 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2020 porte sur 164.272,34 €

II. Recettes

Le montant total des recettes de l'exercice propre s'élève à 516.660,00 € en baisse de 14.040,00 € par rapport à 2019.

Le tableau qui suit indique la répartition des recettes

	Budget 2019	Budget 2020
Cotisations	40.300	40.825
Entreprises	12.800	14.000
Communes (≠ Namur)	4.000	3.600
Associations	9.250	8.125
Enseignement	1.250	1.500
Personnes physiques	3.000	3.300
Adhérents	10.000	10.300
Subventions	442.800	424.000
Ville de Namur	383.500	383.500
Province de Namur	9.000	9.000
Wallonie (APE)	30.300	31.500
Wallonie (CGT)	20.000	0
Reprise de réserve / de fonds	40.000	23.000
Revenus de placements	100	130
Activités	24.500	25.705
Midi de New	10.500	5.400
Square	14.000	20.305
Autres recettes	7.500	3.000
TOTAL RECETTES	555.200	516.660

II.a. Recettes de cotisations

Les **recettes de cotisations** au budget 2020 portent sur **40.825 €**. Elles représentent 7,8 % des recettes totales de l'exercice et sont en hausse par rapport à l'exercice 2019. Le nombre de membres est toujours au-dessus des 400 unités. Nous allons poursuivre la sensibilisation de certaines communes sur l'intérêt de rejoindre notre association en valorisant les actions que nous menons avec les associés publics. Par ailleurs, ont été aussi accueillis des nouveaux membres dans les autres catégories.

II.b. Recettes de subventions

Les **recettes de subventions** portent sur un montant de **424.000 €**. Elles représentent 82 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une légère diminution du montant par rapport à l'exercice 2019. Il est à noter l'évolution de la valeur des points APE (qui sera encore réactualisée en 2020).

II.c. Recettes de fonds et provisions

Les *recettes dites de « fonds et provisions »* portent sur **23.000 €** au budget 2020. Elles connaissent une baisse de 17.000 € par rapport à l'exercice 2019.

<i>Détail recettes de fonds et provisions</i>	Utilisé 2019	Budget 2020
Provision pour fonds social	30.000,00	13.000,00
Fonds Namur Eurofolk 2016	1.080,00	10.000,00

II.d. Recettes d'intérêts

Les *recettes issues des intérêts bancaires* sont budgétées à hauteur **130 €** au budget 2020.

II.e. Recettes d'activités de contacts

Les *recettes d'activités de contacts* sont budgétées à hauteur de **25.705 €** au budget 2020. Elles connaissent une légère hausse par rapport à 2019 en fonction du calendrier partagé entre Midi de New et Square by New (1 manifestation par mois sauf en juillet et août).

II.f. Autres recettes

Les *autres recettes* sont budgétées à hauteur de **3.000 €** au budget 2020. Elles sont constituées des montants avancés pour des tiers.

III. Dépenses

Le montant total des dépenses de l'exercice propre s'élève à 516.660 € en baisse de 34.040 € par rapport à 2019. Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses.

	Budget 2019	Budget 2020
Personnel	323.100	330.310
Salaires bruts	253.450	260.849
Charges patronales	45.450	46.800
Assurances	21.500	20.261
Service de prévention et protection du travail	600	500
Secrétariat social	1.600	1.400
Formations	500	500
Fonctionnement	45.000	39.000
Locaux (Entretien)	3.000	2.000
Equipements et Fournitures (véhicule, serveur, copieur, mat informatique, mobilier)	30.000	25.000
Services (tél., internet, poste, abonnements, banques, rel. publ., assurances, fiduciaire, gdpr)	12.000	12.000
Actions	77.500	68.300
Marketing et développement territorial		
Editions, articles de promotion, sites internet, actions spéciales, Ruman, visibilité à Namur.	30.000	30.000
Plateforme de contacts	27.500	28.300
Vœux de NEW		1.700
Midi de NEW	12.500	6.000
Square by NEW	15.000	20.600
Relations extérieures		
Namurs, Francophonie numérique, Européade ...	20.000	10.000
Missions déléguées Ville de Namur	104.500	78.500
Relations internationales et réseaux		
Ententes intermunicipales, AIMF, Vertech, OIMVE et accueils diplomatiques	101.000	75.000
Commission Namur Capitale	2.500	2.500
Colloque et réunions		
Coopération Internationale Communale	1.000	1.000
Fiscalité - IPM	600	550
TOTAL DEPENSES	550.700	516.660

III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de 330.310 €. Elles représentent 63,9 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2019 à la suite du saut d'index prévu en avril 2020.

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de 39.000 €. Elles représentent 7,6 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une légère diminution par rapport à l'exercice 2019.

III.c. Dépenses d'actions

Les dépenses d'actions portent sur un montant de 68.300 €. Elles représentent 13,2 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une baisse par rapport à l'exercice 2019 qui était marqué par une activité non récurrente annuellement : les Fêtes namuroises à Namur-Québec.

En marketing et développement territorial, nous allons pouvoir concrétiser des projets sur lesquels les premiers jalons ont déjà été posés :

- réalisation d'un ouvrage de photographies « Namur aux quatre saisons »
- mise en place de visuels spécifiques lors du KIKK Festival qui fêtera sa 10^{ème} édition
- la participation au cycle de conférences de l'UNamur (NADI) sur l'intelligence artificielle

Pour notre plateforme de contacts, le Midi de NEW comportera 4 dates pour 5 manifestations de Square by NEW. Il est important de rappeler que les vœux sont identiques aux membres de NEW et au réseau Square by NEW.

Il ne faut pas oublier aussi que dans nos relations extérieures nous avons à gérer le fonds reçu à la suite de la liquidation de l'asbl Namur Eurofolk 2016. Celui-ci permettra la participation de groupes folkloriques namurois et de représentants de la Ville de Namur à l'Européade 2020 qui est organisée en Lituanie dans la Ville de Klaipėda.

III.d. Dépenses pour les missions déléguées par la Ville de Namur

Les dépenses liées aux missions déléguées portent sur un montant de 78.500 €. Elles représentent 15,2 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une baisse globale de 26.000 € par rapport au budget 2019.

En Relations Internationales et Réseaux, sous couvert des décisions du Collège communal, nous allons poursuivre le développement des accords intermunicipaux. En collaboration avec la Province de Namur, l'accord avec le district de Qixia – Nanjing (Chine) sera formalisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage provincial avec le Jiangsu, des visites à Bandung (Indonésie) et Hué (Vietnam) seront formalisées en collaboration avec l'Awex dans le cadre d'une mission spécifique. Nous poursuivrons également notre implication dans les réseaux comme l'AIMF et l'OIMVE. Des actions seront également menées dans le cadre des accords intermunicipaux. Nous espérons pouvoir concrétiser la venue à Namur d'un KINOMADA (<https://www.kinomada.org/>) avec l'association du même nom de Québec. La seconde partie de la résidence poétique (Maison de la poésie de Namur et Maison de la Littérature à Québec) en mars à Québec clôturera le programme du 20^{ème} anniversaire du jumelage.

Nous espérons qu'une rencontre formelle de la **Commission Namur Capitale** aura lieu en 2020.

Pour la **Coopération Internationale Communale**, le budget ne reflète pas les actions qui sont coordonnées sur le plan financier compte tenu des impératifs liés aux projets pilotés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec des subsides du Gouvernement fédéral. Ceux-ci doivent impérativement être versés sur un compte bancaire de la Ville de Namur. Nous devons donc nous conformer à ce type de fonctionnement et souvent assumer des avances, remboursées via le compte Ville, pour assurer la bonne suite du programme de coopération avec la Ville de Masina. Une mission visant à faire le bilan des actions est inscrite dans le programme de la DGCD, piloté par l'UVCW.

III.e. Dépenses de fiscalité

En application des décisions en matière de fiscalité des associations, nous nous acquittons de l'impôt suite au dépôt de notre déclaration fiscale.

A l'unanimité,

APPROUVE le budget 2019.

3. Divers

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Guy DEFURNAUX
Vice-Président



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
DU 29 MAI 2020**

Modus operandi pour nos travaux dans le cadre de l'AG

En effet, les circonstances particulières et les décisions du Conseil national de sécurité nous contraignent à nous adapter et à prendre des mesures exceptionnelles qui auront des conséquences sur l'organisation des organes de gestion.

Mode de tenue de la réunion de l'AG du 29-05-2020 à 12h30 :

L'AG se réunira par visioconférence et ce conformément à l'art 8, alinéa 2 de l'AR n° 4 (Pouvoirs Spéciaux):

"Toute réunion d'un organe d'administration collégial peut, même en l'absence de toute autorisation statutaire et nonobstant toute disposition contraire, être tenue au moyen de techniques de télécommunication permettant une délibération collective, telles que les conférences téléphoniques ou vidéo" ;

Processus chronologique avant l'AG du 29-05-2020 :

Afin d'essayer d'être le plus efficace et de garantir le meilleur déroulement de la visioconférence de l'AG du 29-05, je vous propose la chronologie suivante :

- L'ensemble des rapports sont annexés à la convocation avec possibilité de poser des questions jusque mercredi 27-05 à 12h00 ;
- L'AG du vendredi 29 débutera à 12h30 et se déroulera par visioconférence sur l'application ZOOM dont les accès vous sont communiqués ci-après :
<https://zoom.us/j/99369684170?pwd=ZlU1ZzhSM1hnbmlBVWpLZXpsbzlqUT09>
ID de réunion : 993 6968 4170
Mot de passe : NEW
- Pendant l'AG, les prises de paroles, échanges et débats resteront possibles mais devront suivre une méthode précise afin de pouvoir donner la parole à tous et entendre tout le monde. La méthode est détaillée un peu plus bas.
- Les membres n'ayant pas donné suite à la procédure d'invitation (en activant le lien hypertexte repris ci-dessus) seront considérés comme absents au registre des présences.

Méthode de discussion en visioconférence :

Afin de pouvoir entendre tout le monde dans les meilleures conditions, il est important de respecter quelques règles simples :

1. Le canal vidéo permet à tout le monde de se voir (même s'il y a des coupures, celles-ci ne perturbent pas le bon déroulement de la réunion).
2. Cependant, le canal audio ne permet qu'une ou deux voix en même temps. Au-delà, le canal audio sature et perturbe les échanges (coupures audios + ou - longues).
3. Il est important que chacun coupe le micro (dans le coin inférieur gauche : mode muet) afin de libérer un maximum le canal audio.
4. Pour demander la parole, vous pourrez faire signe à l'écran ou activer votre micro.
5. Pour activer votre micro, il vous est loisible de désactiver le caractère muet (caractère permanent) ou d'appuyer sur la barre d'espace en laissant votre doigt dessus tout le temps de votre prise de parole (caractère temporaire).
6. Le Président donnera la parole en fonction des demandes.

La réunion a été enregistrée aux fins de réalisation de ce procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2019

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 17 décembre 2019.

2. Rapport d'activités 2019

Le rapport d'activités de l'exercice 2019 a été transmis aux membres.

Celui-ci est présenté par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités 2019.

3.1. Finances : rapport de gestion

Le document a été transmis aux membres.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par une perte de 38.695,24 Euro.
Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

<u>ACTIF</u>	<u>31-12-18</u>	<u>31-12-19</u>
Actifs immobilisés	12.428,76	11.639,53
Actifs circulants	307.341,77	266.882,91
<u>PASSIF</u>		
Capitaux propres	60.177,46	21.482,22
Provision pour risques et charges	220.552,34	219.472,34
Dettes	39.040,73	37.567,88

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.

Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

<u>CHARGES</u>	<u>31-12-18</u>	<u>31-12-19</u>
Achats marchandises	213.257,27	258.113,71
Biens et services divers	39.550,85	45.755,26
Frais de personnel	318.004,94	318.446,95
Dotation aux amortissements	4.844,97	5.842,74
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	0,00	0,00
Reprise de provision	-34.800,00	-1.080,00
Autres charges d'exploitation	23.923,74	5.186,48
Charges financières	86,27	0,01
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Impôts	532,31	557,12
Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00
Total des charges	565.400,35	632.822,27

<u>PRODUITS</u>	<u>31-12-18</u>	<u>31-12-19</u>
Chiffre d'affaires	41.955,00	40.625,00
Produits divers d'exploitation	508.296,64	540.140,49
Produits financiers	122,90	111,54
Produits exceptionnels	0,00	13.250,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	550.374,54	594.127,03

RESULTAT DE L'EXERCICE -15.025,81 -38.695,24

CASH FLOW -10.180,84 -32.852,50

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

1. Utilisation partielle de la provision "Namur Eurofolk 2016" à concurrence des dépenses réalisées en 2019, soit 1.080,00 €;
2. Il est possible de recevoir en 2020 un subside d'un montant maximum de 20.000,00 € provenant du Commissariat Général au Tourisme dans le cadre des 20 ans du jumelage avec Québec. Il est à noter que la somme de 13.250 euros reprise en produit exceptionnel est relative à la différence de subvention perçue du CGT pour le projet saxophone NOLA.
3. Comme pour l'année 2018, le résultat de cette année, soit une perte de 38.695,24 € provient en grande partie de la variation de stock au 31 décembre 2019, soit 24.014,87 €. Pour rappel, afin d'éviter des différences importantes au niveau du résultat, il a été décidé en 2018 que tous les achats "marchandises" étaient considérés sortis à la clôture de l'exercice comptable. De cette manière, nous ne comptabilisons plus aucun stock au 31 décembre et par conséquent, plus aucune variation (ni positive, ni négative).
4. Suite à l'accident du 17/01/2018 dont a été victime un membre du personnel, un dossier a été déposé auprès de l'assureur VIVIUM en vue de récupérer les frais supportés par l'A.S.B.L.. Le montant réclamé auprès de l'assureur VIVIUM s'élève à 9.263,17 €. A noter qu'un montant de 3.200,00 € a déjà été comptabilisé en produits à recevoir au 31/12/2018.
5. Compte-tenu du résultat de cette année, soit une perte d'un montant de 38.695,24 €, il n'est pas possible de constituer une nouvelle provision pour "fonds social". Néanmoins, le montant déjà provisionné nous paraît suffisant pour faire face au coût de licenciement en cas de liquidation de l'A.S.B.L..
6. Nous pouvons constater que les postes de charges restent relativement similaires à ceux de 2018, Soit une diminution de 2,85% par rapport à 2018.

	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>Différence</u>	<u>%age</u>
Services en biens divers	45.865,90	39.550,85	6.315,05	15,97%
Rémunérations, charges sociales	318.446,95	318.004,94	442,01	0,14%
Dotations aux amortissements	5.842,74	4.844,97	997,77	20,59%
Autres charges d'exploitation	5.186,48	23.923,74	-18.737,26	
Charges financières	0,01	86,27	-86,26	-99,99%
Impôts	557,12	532,31	24,81	4,66%
Total	375.899,20	386.943,08	-11.043,88	-2,85%

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 :

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2019.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	-38.695,24
Résultat reporté de l'exercice précédent	60.177,46

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter	21.482,22
---------------------	-----------

Le 10 février 2020.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de gestion.

3.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 3 avril 2020.

Vu le rapport de gestion présenté.

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1er janvier 2019 et se clôturant le 31 décembre 2019.

3.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

4. Rapport de rémunération 2019

Conformément à la législation wallonne, un rapport de rémunération doit être approuvé par l'Assemblée générale et ensuite transmis aux autorités Communale et Provinciale.

Vu le document présenté.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport de rémunération 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frédéric LALOUX
Secrétaire

Maxime PREVOT
Président



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
DU 18 DECEMBRE 2020**

La réunion s'est déroulée de manière électronique via une visio conférence à la suite des mesures prises liées au Covid-19.

1. Approbation du procès-verbal du 29 mai 2020

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 29 mai 2020.

2. Budget 2021

Le document accompagnait la convocation et est commenté en séance par le secrétaire.

I. Résultats du budget 2020, fonds de réserve et provisions

I.a. Résultats du budget 2020

Le document présenté reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2020.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget 2019 et le budget 2020.

	Budget 2019	Budget 2020
RECETTES		
Cotisations	40.300	40.825
Subventions	442.800	424.000
Reprise de réserve / fonds	40.000	23.000
Revenus de placements	100	130
Activités	24.500	25.705
Autres recettes	7.500	3.000
TOTAL RECETTES	555.200	516.660
DEPENSES		
Personnel	323.100	330.310
Fonctionnement	45.000	39.000
Activités de l'association	77.500	68.300
Missions déléguées de la Ville de Namur	104.500	78.500
Fiscalité	600	550
TOTAL DEPENSES	550.700	516.660
Résultat :	4.500	0

Le budget 2020 présente un résultat **en équilibre**. Les recettes et les dépenses de l'exercice s'élèvent à 516.660,00 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par les éléments exceptionnels en recettes et en dépenses liés aux reprises de provisions. Ainsi, l'exercice est impacté en recettes par la reprise de provision pour fonds social de l'ordre de 13.000 € et la reprise dans le fonds Namur Eurofolk 2016 opérée à concurrence de 10.000 € (en vue d'assurer la présence namuroise lors de la prochaine Européade en Lituanie). Suivant le résultat de l'exercice 2019, une modification à la baisse de la reprise de réserve pour fonds social pourrait intervenir. Il faut aussi faire mention de la tentative de récupération de créances effectuée dans le cadre de l'accident de travail de 2018 en cours de traitement et notre participation au projet Interreg avec le CNS Saint-Martin (« Integrate innovative tools within the mental health sector to better manage anxiety of the users », en abrégé 'IT4Anxiety') qui pourrait générer des flux financiers positifs. Enfin, la désignation d'un DPO dans le cadre de la GDPR aura également un impact sur les dépenses par rapport à l'exercice précédent, sous réserve d'une solution à trouver à la DPO de la Ville de Namur.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds de réserves et des provisions présumées à l'issue de l'exercice 2019 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé ex 2019	Solde présumé fin 2020
Provision pour fonds social	116.000,00 €	103.000,00 €
Provision pour frais de fonctionnement 1 an	13.000,00 €	13.000,00 €
Fonds Namur Eurofolk 2016	58.272,34 €	48.272,34 €
Total réserves et provisions	187.272,34 €	164.272,34 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2020 porte sur 164.272,34 €

II. Recettes

Le montant total des **recettes de l'exercice propre** s'élève à **516.660,00 €** en baisse de 14.040,00 € par rapport à 2019.

Le tableau qui suit indique la répartition des recettes

	Budget 2019	Budget 2020
Cotisations	40.300	40.825
Entreprises	12.800	14.000
Communes (≠ Namur)	4.000	3.600
Associations	9.250	8.125
Enseignement	1.250	1.500
Personnes physiques	3.000	3.300
Adhérents	10.000	10.300
Subventions	442.800	424.000
Ville de Namur	383.500	383.500
Province de Namur	9.000	9.000
Wallonie (APE)	30.300	31.500
Wallonie (CGT)	20.000	0
Reprise de réserve / de fonds	40.000	23.000
Revenus de placements	100	130
Activités	24.500	25.705
Midi de New	10.500	5.400
Square	14.000	20.305
Autres recettes	7.500	3.000
TOTAL RECETTES	555.200	516.660

II.a. Recettes de cotisations

Les recettes de cotisations au budget 2020 portent sur **40.825 €**. Elles représentent 7,8 % des recettes totales de l'exercice et sont en hausse par rapport à l'exercice 2019. Le nombre de membres est toujours au-dessus des 400 unités. Nous allons poursuivre la sensibilisation de certaines communes sur l'intérêt de rejoindre notre association

en valorisant les actions que nous menons avec les associés publics. Par ailleurs, ont été aussi accueillis des nouveaux membres dans les autres catégories.

II.b. Recettes de subventions

Les **recettes de subventions** portent sur un montant de **424.000 €**. Elles représentent 82 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une légère diminution du montant par rapport à l'exercice 2019. Il est à noter l'évolution de la valeur des points APE (qui sera encore réactualisée en 2020).

II.c. Recettes de fonds et provisions

Les **recettes dites de « fonds et provisions »** portent sur **23.000 €** au budget 2020. Elles connaissent une baisse de 17.000 € par rapport à l'exercice 2019.

Détail recettes de fonds et provisions	Utilisé 2019	Budget 2020
Provision pour fonds social	30.000,00	13.000,00
Fonds Namur Eurofolk 2016	1.080,00	10.000,00

II.d. Recettes d'intérêts

Les **recettes issues des intérêts bancaires** sont budgétées à hauteur 130 € au budget 2020.

II.e. Recettes d'activités de contacts

Les **recettes d'activités de contacts** sont budgétées à hauteur de **25.705 €** au budget 2020. Elles connaissent une légère hausse par rapport à 2019 en fonction du calendrier partagé entre Midi de New et Square by New (1 manifestation par mois sauf en juillet et août).

II.f. Autres recettes

Les **autres recettes** sont budgétées à hauteur de **3.000 €** au budget 2020. Elles sont constituées des montants avancés pour des tiers.

III. Dépenses

Le montant total des **dépenses de l'exercice propre** s'élève à **516.660 €** en baisse de 34.040 € par rapport à 2019. Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses.

	Budget 2019	Budget 2020
Personnel	323.100	330.310
Salaires bruts	253.450	260.849
Charges patronales	45.450	46.800
Assurances	21.500	20.261
Service de prévention et protection du travail	600	500
Secrétariat social	1.600	1.400
Formations	500	500
Fonctionnement	45.000	39.000
Locaux (Entretien)	3.000	2.000
Equipements et Fournitures (véhicule, serveur, copieur, mat informatique, mobilier)	30.000	25.000
Services (tél., internet, poste, abonnements, banques, rel. publ., assurances, fiduciaire, gdpr)	12.000	12.000
Actions	77.500	68.300
Marketing et développement territorial		
Editions, articles de promotion, sites internet, actions spéciales, Ruman, visibilité à Namur.	30.000	30.000
Plateforme de contacts	27.500	28.300
Vœux de NEW		1.700
Midi de NEW	12.500	6.000
Square by NEW	15.000	20.600
Relations extérieures	20.000	10.000
Namurs, Francophonie numérique, Européade ...		

Missions déléguées Ville de Namur	104.500	78.500
Relations internationales et réseaux		
Ententes intercommunales, AIMF, Vertech, OIMVE et accueils diplomatiques	101.000	75.000
Commission Namur Capitale	2.500	2.500
Colloque et réunions		
Coopération Internationale Communale	1.000	1.000
Fiscalité - IPM	600	550
TOTAL DEPENSES	550.700	516.660

III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **330.310 €**. Elles représentent 63,9 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2019 à la suite du saut d'index prévu en avril 2020.

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **39.000 €**. Elles représentent 7,6 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une légère diminution par rapport à l'exercice 2019.

III.c. Dépenses d'actions

Les dépenses d'actions portent sur un montant de **68.300 €**. Elles représentent 13,2 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une baisse par rapport à l'exercice 2019 qui était marqué par une activité non récurrente annuellement : les Fêtes namuroises à Namur-Québec.

En **marketing et développement territorial**, nous allons pouvoir concrétiser des projets sur lesquels les premiers jalons ont déjà été posés :

- réalisation d'un ouvrage de photographies « Namur aux quatre saisons »
- mise en place de visuels spécifiques lors du KIKK Festival qui fêtera sa 10^{ème} édition
- la participation au cycle de conférences de l'UNamur (NADI) sur l'intelligence artificielle

Pour **notre plateforme de contacts**, le Midi de NEW comportera 4 dates pour 5 manifestations de Square by NEW. Il est important de rappeler que les vœux sont identiques aux membres de NEW et au réseau Square by NEW.

Il ne faut pas oublier aussi que dans nos **relations extérieures** nous avons à gérer le fonds reçu à la suite de la liquidation de l'asbl Namur Eurofolk 2016. Celui-ci permettra la participation de groupes folkloriques namurois et de représentants de la Ville de Namur à l'Européade 2020 qui est organisée en Lituanie dans la Ville de Klaipėda.

III.d. Dépenses pour les missions déléguées par la Ville de Namur

Les dépenses liées aux missions déléguées portent sur un montant de **78.500 €**. Elles représentent 15,2 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une baisse globale de 26.000 € par rapport au budget 2019.

En **Relations Internationales et Réseaux**, sous couvert des décisions du Collège communal, nous allons poursuivre le développement des accords intermunicipaux. En collaboration avec la Province de Namur, l'accord avec le district de Qixia – Nanjing (Chine) sera formalisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage provincial avec le Jiangsu, des visites à Bandung (Indonésie) et Hué (Vietnam) seront formalisées en collaboration avec l'Awex dans le cadre d'une mission spécifique. Nous poursuivrons également notre implication dans les réseaux comme l'AIMF et l'OIMVE. Des actions seront également menées dans le cadre des accords intermunicipaux. Nous espérons pouvoir concrétiser la venue à Namur d'un KINOMADA (<https://www.kinomada.org/>) avec l'association du même nom de Québec. La seconde partie de la résidence poétique (Maison de la poésie de Namur et Maison de la Littérature à Québec) en mars à Québec clôturera le programme du 20^{ème} anniversaire du jumelage.

Nous espérons qu'une rencontre formelle de la **Commission Namur Capitale** aura lieu en 2020.

Pour la **Coopération Internationale Communale**, le budget ne reflète pas les actions qui sont coordonnées sur le plan financier compte tenu des impératifs liés aux projets pilotés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec des subsides du Gouvernement fédéral. Ceux-ci doivent impérativement être versés sur un compte bancaire de la Ville de Namur. Nous devons donc nous conformer à ce type de fonctionnement et souvent assumer des avances, remboursées via le compte Ville, pour assurer la bonne suite du programme de coopération avec la Ville de Masina. Une mission visant à faire le bilan des actions est inscrite dans le programme de la DGCD, piloté par l'UVCW.

III.e. Dépenses de fiscalité

En application des décisions en matière de fiscalité des associations, nous nous acquittons de l'impôt suite au dépôt de notre déclaration fiscale.

A l'unanimité,

APPROUVE le budget 2021.

3. Divers

Le Président évoque différents points d'information qui sont résumés ci-après :

1. Gestion des Relations internationales de la Province de Namur

Différentes pistes ont été envisagées. Il est convenu que les ressources pour mener à bien cette mission devaient être inchangées de part et d'autre. Pas de majoration de subvention de la Province et pas de renforcement des ressources humaines chez NEW.

Les besoins de la Province sont les suivants :

- gérer les accueils de délégations (les accueils diplomatiques étant assurés par M. le Gouverneur) ;
- assurer un suivi de certains accords (Chine, Tunisie, ...) ;
- envisager des actions dans les échanges Nord – Sud.

Le Conseil d'administration a marqué un accord de principe sur la démarche.

2. Quiz Namur Capitale

Une présentation du projet est faite en ligne, ce dernier a été entièrement développé et réalisé par l'équipe de NEW.

3. AIMF – « La Femme francophone » 2020

À la suite de l'appel à candidature lancé par l'AIMF pour le prix 2020 qui porte sur la femme engagée dans un projet numérique présentant une initiative innovante dans le secteur de la culture, par décisions du Collège communal du 29 septembre, le dossier de candidature de Mme Marie du Chastel a été déposé.

Le prix lui a été attribué lors de la tenue de la 40^{ème} AG de l'AIMF qui s'est tenue à Tunis les 9 et 10 décembre.

4. EUROPAN

Namur fera l'objet d'un projet de l'association European en 2021, cette marque d'intérêt est une démarche importante de reconnaissance pour notre ville.

European promeut une Europe de la jeune architecture, de l'urbanisme et du paysage en organisant une fédération de pays européens autour de concours de projets architecturaux et urbains et d'échanges professionnels dans ces domaines de la conception. European le fait dans le cadre de la ville durable et des changements qualitatifs qu'elle opère avec la prise en

compte de l'économie des ressources, des nouvelles mobilités, et de la valorisation des espaces naturels.

- Europan associe à sa démarche des villes européennes en recherche de réponses architecturales et urbaines innovantes par rapport aux évolutions des modes de vie, des modes de faire, et à l'environnement ;
- Europan offre à de jeunes professionnels européens de la conception architecturale et urbaine la possibilité d'exprimer dans des projets des idées nouvelles qui contribuent au développement des villes européennes, en aidant le passage aux réalisations qui mettent en œuvre ces idées ;
- Dans ce contexte, Europan organise des échanges européens professionnels et culturels. Ces échanges doivent permettre de mieux partager ce qui est en commun aux pays et aux villes d'Europe, de faire bénéficier des expériences de chacun tout en affirmant les spécificités nationales, régionales et locales.

Depuis 1988, Europan a mobilisé :

En Europe

- Plus de 24 391 équipes d'architectes, urbanistes et paysagistes européens.
- Plus de 759 villes européennes dans 23 pays.
- Plus de 410 Maîtres d'ouvrage urbains et opérationnels

5. Equipe NEW

Un merci particulier à l'ensemble de l'équipe est formalisé par certains membres de l'Assemblée pour l'important travail réalisé au cours de l'année.

Une attention est portée à l'égard de Mme Natacha Straus qui depuis le 14 septembre dernier a décidé de réorienter sa carrière vers l'enseignement. Après 15 années passées au sein de l'association, il lui est souhaité de s'épanouir dans son nouveau projet et des remerciements appuyés sont formulés pour le travail accompli.

L'Assemblée générale remercie pour l'ensemble des informations reçues et marque son enthousiasme pour les développements constatés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frédéric LALOUX
Secrétaire

Maxime PREVOT
Président



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
DU 2 AVRIL 2021**

La réunion s'est déroulée de manière électronique via une visio conférence à la suite des mesures prises liées au Covid-19.

Un système anonymisé de vote est utilisé via la plateforme Zoom.

1. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité moins 3 absents,

APPROUVE le procès-verbal du 18 décembre 2020.

2. Rapport d'activités 2020

Le rapport d'activités de l'exercice 2020 a été transmis aux membres.

Celui-ci est présenté par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités 2020.

3.1. Finances : rapport de gestion 2020

Le document a été adressé avec la convocation.

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par un bénéfice de 1058,43 euros.

Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

ACTIF

Actifs immobilisés

Actifs circulants

PASSIF

Capitaux propres

Provision pour risques et charges

Dettes

	<u>31-12-20</u>	<u>31-12-19</u>
Actifs immobilisés	8.258,36	11.639,53
Actifs circulants	364.009,77	266.882,91
	-	-
Capitaux propres	22.540,65	21.482,22
Provision pour risques et charges	309.472,34	219.472,34
Dettes	40.255,14	37.567,88

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.

Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

CHARGES

Achats marchandises

Biens et services divers

Frais de personnel

Dotation aux amortissements

Réductions de valeur actées s/créances commerciales

Provision

Reprise de provision

Autres charges d'exploitation

Charges financières

Charges exceptionnelles

Impôts

Transfert aux réserves immunisées

Total des charges

	<u>31-12-20</u>	<u>31-12-19</u>
Achats marchandises	105.068,38	258.113,71
Biens et services divers	153.867,39	45.755,26
Frais de personnel	327.380,35	318.446,95
Dotation aux amortissements	4.880,17	5.842,74
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	249.000,00	0,00
Reprise de provision	-159.000,00	-1.080,00
Autres charges d'exploitation	437,45	5.186,48
Charges financières	220,61	0,01
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Impôts	428,89	557,12
Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00
Total des charges	682.283,24	632.822,27

PRODUITS

Chiffre d'affaires

Produits divers d'exploitation

Produits financiers

Produits exceptionnels

Impôts

Prélèvement sur les impôts différés

Total des produits

	<u>31-12-20</u>	<u>31-12-19</u>
Chiffre d'affaires	37.200,00	40.625,00
Produits divers d'exploitation	645.945,18	540.140,49
Produits financiers	196,49	111,54
Produits exceptionnels	0,00	13.250,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	683.341,67	594.127,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	1.058,43	-38.695,24
CASH FLOW	5.938,60	-32.852,50

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

1. L'année 2020 fût marquée par la crise du COVID19. Cette crise sanitaire, sans précédent, a entraîné un premier confinement complet en mars et avril ainsi qu'un deuxième confinement partiel à partir du mois d'octobre. Celui-ci est toujours en cours en ce début d'année 2021. Avec la vaccination qui vient de commencer au mois de janvier, nous pouvons espérer, tout doucement, sortir de cette crise.
2. Suite aux remarques de Messieurs Forain et Fraipont concernant les comptes de 2019 et notamment la provision pour passif social, nous avons opté pour une reprise totale de celle-ci ainsi que de la provision pour frais de fonctionnement. La reprise de ces deux provisions s'élève respectivement à 146.000,00 € et 13.000,00 €.
3. En lieu et place de ces provisions et afin d'avoir une meilleure lisibilité des comptes, nous avons comptabilisé deux nouvelles provisions, à savoir :
Une provision Missions déléguées pour 168.000,00 €;
Une provision marketing territorial pour 84.000,00 €.

Ces provisions seront utilisées en fonction des différents projets confiés à l'A.S.B.L.
En fonction du résultat comptable, nous prévoyons également de provisionner 2/3 du résultat en "provision Missions déléguées" et 1/3 en "provision marketing territorial".

4. Suite à l'accident du 17/01/2018 dont a été victime un membre du personnel, un dossier a été déposé auprès de l'assureur VIVIUM en vue de récupérer les frais supportés par l'A.S.B.L. Le montant réclamé auprès de l'assureur VIVIUM s'élève à 9.263,17 €. A noter qu'un montant de 3.200,00 € a déjà été comptabilisé en produits à recevoir au 31/12/2018. Par prudence, ce montant n'a pas été modifié au 31/12/2020 dans l'attente de la clôture de ce dossier courant de cette année 2021.
5. Nous pouvons constater que les postes de charges augmentent mais cela est dû uniquement à la comptabilisation en charges du loyer et du personnel mis à disposition de l'A.S.B.L. Les montants s'élèvent respectivement à 49.000,00 € et 68.291,91 €, soit un total de 117.291,91 €. Ces montants sont compensés par deux subsides Ville de Namur. Si nous ne tenons pas compte de ces deux postes, les charges 2020 sont en diminution de 5.976,25 €.

	2020	2019	Différence	%age
Services en biens divers	153.867,39	45.865,90	108.001,49	235,47%
Rémunérations, charges sociales	327.380,35	318.446,95	8.933,40	2,81%
Dotation aux amortissements	4.880,17	5.842,74	-962,57	-16,47%
Autres charges d'exploitation	437,45	5.186,48	-4.749,03	-91,57%
Charges financières	220,61	0,01	220,60	
Impôts	428,89	557,12	-128,23	-23,02%
Total	487.214,86	375.899,20	111.315,66	29,61%

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 :

Comme indiqué dans le point précédent, nous sommes toujours dans un semi-confinement dû à cette crise sanitaire.

Néanmoins, la vaccination permet d'être optimiste et d'espérer une sortie de crise d'ici l'été.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice à affecter	1.058,43
Résultat reporté de l'exercice précédent	21.482,22

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter	22.540,65
---------------------	-----------

Le 15 février 2021.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

ADOpte le rapport de gestion.

3.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 26 février 2021 ;

Vu le rapport de gestion présenté ;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1er janvier 2020 et se clôturant le 31 décembre 2020.

3.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2020

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

3.4. Finances : rapport de rémunération 2020

Suivant les dispositions légales, le document doit être présenté lors de l'Assemblée générale.

Vu le document présenté en séance et préalablement adressé aux membres.

A l'unanimité moins 5 absents,

VALIDE le rapport de rémunération 2020.

4.1. Renouvellement partiel du Conseil d'administration : nomination cfr article 21bis des statuts – représentant du Ministre-Président du Gouvernement wallon

Par lettre du 15 mars dernier, le Ministre-Président wallon nous a fait part de la désignation de M. Jacques Vandembroucke pour le représenter au sein du Conseil d'administration.

A l'unanimité,

NOMME M. Jacques Vandembroucke en tant que représentant du Ministre-Président du Gouvernement wallon.

4.2.1. Renouvellement partiel du Conseil d'administration : élection cfr article 21ter des statuts – représentants Entreprise

L'Assemblée générale prend acte de la fin de mandat de :

- Mme Delphine FRENNET
- M. Patrick JOLY
- Mme Marie-Laurence LEVAQUE

Candidatures reçues sont :

- M. Yves LECOCQ – ING
- Mme Aurélie MARICHAL – UCM
- M. Jean-Christophe WEICKER – Voyages Copine
- M. Daniel PIGNEUR – UCM

A l'unanimité,

ELIT en qualité administrateurs, catégorie Entreprise :

- M. Yves LECOCQ – ING
- Mme Aurélie MARICHAL – UCM
- M. Jean-Christophe WEICKER – Voyages Copine
- M. Daniel PIGNEUR – UCM

4.2.2. Renouvellement partiel du Conseil d'administration : élection cfr article 21ter des statuts – représentants Association

L'Assemblée générale prend acte de la fin de mandat de :

- M. Jean-Luc MAQUET

Candidatures reçues sont :

- Mme Anne-Catherine JEULIN - JOB'IN
- Mme Sylvie ANDRE – Namur CentreVille

A l'unanimité,

ELIT en qualité administrateurs, catégorie Association :

- Mme Anne-Catherine JEULIN - JOB'IN
- Mme Sylvie ANDRE – Namur CentreVille

4.2.3. Renouvellement partiel du Conseil d'administration : élection cfr article 21ter des statuts – représentants Communes (autres que Namur)

Candidatures reçues sont :

- M. José PAULET (commune de Gesves)
- M. Maxime SOMVILLE (commune de Fernelmont)

A l'unanimité,

ELIT en qualité administrateurs, catégorie Communes (autres que Namur) :

- M. José PAULET (commune de Gesves)
- M. Maxime SOMVILLE (commune de Fernelmont)

4.2.4. Renouvellement partiel du Conseil d'administration : élection cfr article 21ter des statuts – représentants Enseignement

L'Assemblée générale prend acte de la fin de mandat de :

- M. Guido JARDON
- M. Guy DEFURNAUX

Candidature reçue est :

- M. Olaf MERTENS – Institut de la Providence de Champion

A l'unanimité,

ELIT en qualité administrateur, catégorie Enseignement M. Olaf MERTENS – Institut de la Providence de Champion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



NAMUR-EUROPE-WALLONIE asbl

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2021

La réunion débute à 12h45 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

1. Approbation du procès-verbal du 2 avril 2021

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 2 avril 2021.

2. Budget 2022

Le Directeur exécutif présente le dossier en l'absence de trésorier.

I. Résultats du budget 2022, fonds et provisions

I.a. Résultats du budget 2022

Le document présenté reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2022.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget 2021 et le budget 2022.

	Budget 2021	Budget 2022
RECETTES		
Cotisations	41.125	39.500
Subventions	487.700	527.436
Reprise de réserve / fonds	10.000	53.456
Revenus de placements	50	25
Activités	28.485	33.800
Autres recettes	5.000	5.000
TOTAL RECETTES	572.360	659.217
DEPENSES		
Personnel	326.300	362.267
Fonctionnement	39.000	39.000
Activités de l'association	97.000	166.500
Missions déléguées de la Ville de Namur	85.500	91.000
Fiscalité	560	450
Constitution de réserve / fonds	24.000	0
TOTAL DEPENSES	572.360	659.217
Résultat :	0	0

Le budget 2022 présente un résultat **en équilibre**. Les recettes et les dépenses de l'exercice s'élèvent à 659.217,00 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par les éléments exceptionnels en recettes et en dépenses. Ainsi, l'exercice est impacté en recette par la reprise dans le fonds Namur Eurofolk 2016 opérée à concurrence de 10.000 € (en vue d'assurer la présence namuroise lors de la prochaine Européade) et des subventions liées à la participation de l'association au projet Interreg « IT4Anxiety ». En dépense, des projets sont en cours de finalisation comme l'identité NAMUR sur l'esplanade de la Confluence et une nouvelle vidéo de promotion Namur Capitale. Il est important également d'attirer l'attention sur la mise en œuvre de la réforme APE et le saut d'index qui impacte tant les recettes que les dépenses en matière de personnel.

Avec le résultat de l'exercice 2020, une modification de la structure de nos fonds, réserves et provisions est intervenue afin de donner une lisibilité accrue à notre bilan.

L'exercice 2022 verra la fin de la procédure diligentée en appel dans le cadre de la tentative de récupération de créances effectuée suite à l'accident de travail de 2018.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état du fonds et des provisions présumées à l'issue de l'exercice 2022 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé ex 2021	Solde présumé fin 2022
Fonds Namur Eurofolk 2016	60.472,34 €	50.472,34 €
Missions déléguées	148.000,00 €	129.544,00 €
Marketing territorial	58.000,00 €	33.000,00 €
Total réserves et provisions	266.472,34 €	213.016,34 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2022 porte sur 213.016,34 €

II. Recettes

Le montant total des **recettes de l'exercice propre** s'élève à **659.217,00 €** en augmentation de 86.857,00 € par rapport à 2021.

Le tableau qui suit indique la répartition des recettes

	Budget 2021	Budget 2022
Cotisations	41.125	39.500
Entreprises	14.000	14.200
Communes (≠ Namur)	4.400	4.000
Associations	8.125	7.500
Enseignement	1.375	875
Personnes physiques	3.500	3.625
Adhérents	9.725	9.300
Subventions	487.700	527.436
Ville de Namur	385.000	385.000
Province de Namur	8.000	8.000
Wallonie (APE)	31.700	44.436
Wallonie (Aviq - IT4ANXIETY)	18.000	30.000
Feder (IT4ANXIETY)	40.000	60.000
ONEM	5.000	0
Reprise de réserve / de fonds	10.000	53.456
Revenus de placements	50	25
Activités	28.485	33.800
Vœux de New		2.000
Midi de New	6.440	3.800
Square by New	22.045	28.000
Autres recettes	5.000	5.000
TOTAL RECETTES	572.360	659.217

II.a. Recettes de cotisations

Les **recettes de cotisations** au budget 2022 portent sur **39.500 €**. Elles représentent 6 % des recettes totales de l'exercice et sont en baisse par rapport à l'exercice 2021. Le nombre de membres est toujours proche des 400 unités. La crise sanitaire a fait en sorte que certains membres se sont retirés. Il faudra attendre le retour pérenne des activités de réseautage pour retrouver une attractivité auprès des structures qui sont affiliées dans ce cadre.

II.b. Recettes de subventions

Les **recettes de subventions** portent sur un montant de **527.436 €**. Elles représentent 80 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une augmentation du montant par rapport à l'exercice 2021. Il est à noter l'impact de la participation au projet « IT4Anxiety » et l'organisation en 2022 d'un Hackathon. De plus, la réforme des Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) a aussi une incidence.

II.c. Recettes de fonds et provisions

Les **recettes dites de « fonds et provisions »** portent sur **53.456 €** au budget 2022. Elles connaissent une augmentation de 43.456 € par rapport à l'exercice 2021.

Détail recettes de fonds et provisions	Utilisé 2021	Budget 2022
Fonds Namur Eurofolk 2016	0,00	10.000,00
Missions déléguées	18.000,00	18.456,00
Marketing territorial	25.000,00	25.000,00

II.d. Recettes d'intérêts

Les **recettes issues des intérêts bancaires** sont budgétées à hauteur 25 € au budget 2022.

II.e. Recettes d'activités de contacts

Les **recettes d'activités de contacts** sont budgétées à hauteur de **33.800 €** au budget 2022. Elles connaissent une légère hausse par rapport à 2021 en fonction du calendrier partagé entre, les vœux de New, Midi de New (4) et Square by New (8) et une relance de la dynamique dès la sortie de la pandémie.

II.f. Autres recettes

Les **autres recettes** sont budgétées à hauteur de **5.000 €** au budget 2022. Elles sont constituées des montants avancés pour des tiers dans le cadre de missions déléguées ou autres récupérations.

III. Dépenses

Le montant total des **dépenses de l'exercice propre** s'élève à **659.217 €** en hausse de 86.857 € par rapport à 2021. Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses.

	Budget 2021	Budget 2022
Personnel	326.300	362.267
Salaires bruts	256.811	269.802
Charges patronales	41.085	65.765
Assurances	21.804	22.000
Service de prévention et protection du travail	600	700
Secrétariat social	1.500	1.500
Formations	4.500	2.500
Fonctionnement	39.000	39.000
Locaux (Entretien)	2.000	2.000
Equipements et Fournitures (véhicule, serveur, copieur, mat informatique, mobilier)	25.000	25.000
Services (tél., internet, poste, abonnements, banques, rel. publ., assurances, fiduciaire)	12.000	12.000
Actions	97.000	166.500
Marketing et développement territorial		
Editions, articles de promotion, sites internet, actions spéciales, Ruman, visibilité à Namur.	30.000	60.000

<u>Plateforme de contacts</u>	34.000	36.500
Vœux de New	2.000	2.000
Midi de New	8.000	4.500
Square by New	24.000	30.000
<u>Relations extérieures</u>		
Namurs, Européade ...	20.000	20.000
<u>Partenariats</u>		
IT4Anxiety – RFLM – Grimpsday	13.000	50.000
Missions déléguées Ville de Namur	85.500	91.000
<u>Relations internationales et réseaux</u>	75.000	75.000
Ententes intercommunales, AIMF, Vertech, OIMVE et accueils diplomatiques		
<u>Commission Namur Capitale</u>	2.500	3.000
Colloque et réunions		
<u>Coopération Internationale Communale</u>	3.000	5.000
<u>Relations extérieures</u>	5.000	8.000
Parrainage militaire, autres missions		
Fiscalité - IPM	560	450
Constitution de réserve / de fonds	24.000	0
TOTAL DEPENSES	572.360	659.217

III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **362.267 €**. Elles représentent 55 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2021 à la suite de la réforme des APE et le saut d'index prévu au mois de mars.

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **39.000 €**. Elles représentent 6 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une stabilité par rapport à l'exercice 2021. Il est à noter que l'exercice verra le remplacement du véhicule qui est en fin de leasing en juin.

III.c. Dépenses d'actions

Les dépenses d'actions portent sur un montant de **166.500 €**. Elles représentent 25 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2021.

En **marketing et développement territorial**, nous allons pouvoir concrétiser des projets sur lesquels les premiers jalons ont déjà été posés et non concrétisés en 2021 :

- mise en place d'une identité sur l'esplanade de la Confluence
- 75^{ème} anniversaire du 1^{er} motocross à la Citadelle de Namur (espace mémoriel et événement)
- la réédition de certains supports de communication (coffret CD, ...)

Pour **notre plateforme de contacts**, le Midi de NEW comportera 4 dates pour 8 manifestations de Square by NEW. Il est important de rappeler que les vœux sont identiques aux membres de NEW et au réseau Square by NEW. L'augmentation des dépenses est liée à la redynamisation des Square by New qui comptent des dates supplémentaires en 2022.

Il ne faut pas oublier aussi que dans nos **relations extérieures** nous avons à gérer le fonds reçu à la suite de la liquidation de l'asbl Namur Eurofolk 2016. Celui-ci permettra la participation de groupes folkloriques namurois et de représentants de la Ville de Namur à l'Européade 2022.

Enfin, dans le cadre des **partenariats**, Le projet IT4Anxiety verra l'organisation du Hackathon au Trakk.

III.d. Dépenses pour les missions déléguées par la Ville de Namur

Les dépenses liées aux missions déléguées portent sur un montant de **91.000 €**. Elles représentent 13,8 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation de 5.500 € par rapport au budget 2021.

En **Relations Internationales et Réseaux**, sous couvert des décisions du Collège communal, nous allons poursuivre le développement des accords intercommunaux. En collaboration avec la Province de Namur, l'accord avec le district de Qixia – Nanjing (Chine) a été formalisé et les projets de commémorer le 20^{ème} anniversaire du jumelage provincial avec le Jiangsu ont été postposés en 2022, des visites à Bandung (Indonésie) et Hué (Vietnam) seront formalisées en collaboration avec l'AWEX dans le cadre d'une mission spécifique. Nous poursuivrons également notre implication dans les réseaux comme l'AIMF et l'OIMVE. Nous devrions également recevoir La Louisiane qui sera l'invitée d'honneur des Fêtes de Wallonie et parallèlement participer au projet de fresque murale qui sera réalisé à Namur à cette occasion en collaboration avec la Ville de Lafayette et l'asbl Namur-Lafayette.

Nous espérons qu'une rencontre formelle de la **Commission Namur Capitale** aura lieu en 2022.

Pour la **Coopération Internationale Communale**, le budget ne reflète pas les actions qui sont coordonnées sur le plan financier compte tenu des impératifs liés aux projets pilotés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec des subsides du Gouvernement fédéral. Ceux-ci doivent impérativement être versés sur un compte bancaire de la Ville de Namur. Nous devons donc nous conformer à ce type de fonctionnement et souvent assumer des avances, remboursées via le compte Ville, pour assurer la bonne suite du programme de coopération avec la Ville de Masina. Une mission visant à faire le bilan des actions est inscrite dans le programme de la DGCD, pilotée par l'UVCW. Néanmoins, l'augmentation du budget correspond à la part que nous devrions consacrer à un déplacement sur fonds propres, dans le cadre de la perspective d'une nouvelle collaboration avec la Ville de Sambreville.

Les Relations extérieures ont maintenant un poste spécifique suite à la concrétisation du contrat de gestion avec la Ville de Namur. Nous allons assurer les relations avec les unités de la Défense dont Namur est Ville marraine. De manière ponctuelle, en collaboration avec les services communaux, notre expertise sera sollicitée dans le cadre de projets spécifiques.

III.e. Dépenses de fiscalité

En application des décisions en matière de fiscalité des associations, nous nous acquittons de l'impôt suite au dépôt de notre déclaration fiscale.

A l'unanimité,

APPROUVE le budget 2022.

3. Election cfr article 21 quinquies des statuts : remplacement d'un administrateur suite à une démission (catégorie Entreprise)

Des bulletins de vote ont été adressés, par courrier, aux 75 membres de la catégorie Entreprise.

Ces derniers devaient nous être retournés par courrier pour le mardi 14 décembre.

Nous avons reçu 8 bulletins conformément à la procédure et 2 bulletins par mail, ceux-ci ne pouvant être comptabilisés.

Le résultat du vote est :

6 votes pour Mme Gourmet

2 votes pour M. Joly

A l'unanimité

PREND ACTE de la démission de M. Yves Lecocq en sa qualité d'administrateur de l'association.

ELIT en qualité d'administratrice Mme Fabienne Gourmet, son mandat vient à échéance lors du prochain renouvellement des instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 1^{er} AVRIL 2022**

La réunion débute à 12h45 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

La liste de présence est annexée au présent procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2021

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 17 décembre 2021.

2. Rapport annuel 2021

Le rapport annuel de l'exercice 2021 a été transmis aux membres.

Celui-ci est présenté par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2021.

3.1. Finances : rapport de gestion 2021

Le document a été adressé avec la convocation et est commenté par la trésorière.

Rapport de gestion

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par un bénéfice d'un montant de 4.691,83 €. Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

	31-12-21	31-12-20
ACTIF		
Actifs immobilisés	4.233,67	8.258,36
Actifs circulants	367.133,23	364.009,77
PASSIF		
Capitaux propres	27.232,48	22.540,65
Provision pour risques et charges	283.568,66	309.472,34
Dettes	60.565,76	40.256,14

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.
 Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.
 Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.
 Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.
 Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.
 Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

	31-12-21	31-12-20
CHARGES		
Achats marchandises	457.491,79	105.068,39
Biens et services divers	154.121,92	153.667,39
Frais de personnel	331.764,44	327.380,35
Dotations aux amortissements	4.024,69	4.880,17
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	0,00	249.000,00
Reprise de provision	-25.903,68	-159.000,00
Autres charges d'exploitation	439,56	437,45
Charges financières	349,95	220,61
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Impôts	428,15	428,69
Transfert aux réserves immunitées	0,00	0,00
Total des charges	922.716,82	682.283,24

PRODUITS

	31-12-21	31-12-20
Chiffre d'affaires	37.950,00	37.200,00
Produits divers d'exploitation	869.195,93	645.945,19
Produits financiers	262,72	196,49
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	927.408,65	683.341,67
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.691,83	1.058,43
CASH FLOW	8.716,52	5.938,60

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

- L'année 2021 fut encore marquée par la crise du COVID19. Cette crise sanitaire, sans précédent, a limité les activités en présentielle durant pratiquement toute l'année 2021.
- Organisation du sommet du numérique de l'A.I.M.F. en novembre 2021.
Ce sommet a généré un poste de recettes supplémentaires de 175.461,00 € (correspondant à l'intervention financière de l'A.I.M.F. dans l'organisation de ce sommet) ainsi des subventions pour un total de 105.000,00 €, à savoir W.B.I. pour 45.000,00 €, Parlement de Wallonie pour 25.000,00 € et Fédération Wallonie-Bruxelles pour 35.000,00 €. Le montant des dépenses s'élève à 307.264,39 €.
- Reprise d'une partie de la provision "marketing territorial" pour un montant de 25.903,68 € correspondant à la commande de 2.400 peluches RUMAN.
- Suite à l'accident du 17/01/2018 dont a été victime un membre du personnel, un dossier a été déposé auprès de l'assureur VIVIUM en vue de récupérer les frais supportés par l'A.S.B.L.. Le montant réclamé auprès de l'assureur VIVIUM s'élève à 9.263,17 €. A noter qu'un montant de 3.200,00 € a déjà été comptabilisé en produits à recevoir au 31/12/2018. L'exercice 2022 devrait voir la fin de la procédure introduite en appel dans le cadre de la récupération de cette créance.
- Nous pouvons constater que les postes de charges restent quasiment identiques à celles de 2020. Soit une légère augmentation de 0,80% (3.913,85 €).

	2021	2020	Différence	%age
Services en biens divers	154.121,92	153.667,39	254,53	0,17%
Rémunérations, charges sociales	331.764,44	327.380,35	4.384,09	1,34%
Dotations aux amortissements	4.024,69	4.880,17	-855,48	-17,53%
Autres charges d'exploitation	439,56	437,45	2,11	0,48%
Charges financières	349,95	220,61	129,34	
Impôts	428,15	428,69	-0,74	-0,17%
Total	491.128,71	487.214,86	3.913,85	0,80%

Namur Europe Wallonie asbl

LA BOURSE - 1, Place d'Armes - 5000 NAMUR
 081/241 133 - www.new.be - new@namur.be
 BCE 0435.850.001 - RPM Namur - ING BE 89 3601 0014 1085

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 :

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de cet exercice.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Bénéfice de l'exercice à affecter	4.691,83
Résultat reporté de l'exercice précédent	22.540,65

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter	27.232,48
---------------------	-----------

Le 1er mars 2022.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

ADOPTE le rapport de gestion.

3.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 11 mars 2022 ;

Vu le rapport de gestion présenté au point 3.1. ;

Vu la présentation faite par Mme Gourmet, trésorière ;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1er janvier 2021 et se clôturant le 31 décembre 2021.

3.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

3.4. Finances : rapport de rémunération 2021

Suivant les dispositions légales, le document doit être présenté lors de l'Assemblée générale.

Vu le document présenté en séance, préalablement adressé aux membres.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport de rémunération 2021.

**4. Remplacement au Conseil d'administration : nomination cfr article 21bis des statuts
– représentant du BEP**

Par lettre du 26 janvier, le BEP nous informe que son Conseil d'administration du 25 janvier a décidé de désigner Mme Ingrid Bertrand, responsable Communication, comme son représentant au sein de notre instance en remplacement de Mme Sophie Schmitz.

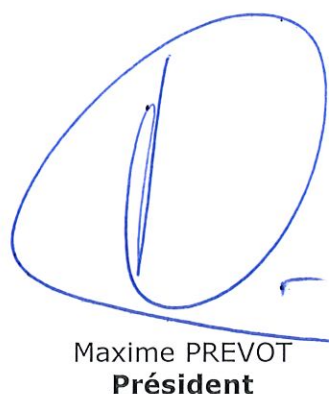
A l'unanimité,

NOMME Mme Ingrid Bertrand comme représentante du BEP au Conseil d'administration en remplacement du Mme Sophie Schmitz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



NAMUR-EUROPE-WALLONIE asbl

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 10 MARS 2023
TENUE EN VISIOCONFERENCE**

La réunion débute à 12h30 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

1. Modifications statutaires – mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations

Le quorum n'étant pas atteint, une nouvelle Assemblée générale extraordinaire, avec le même ordre du jour, sera convoquée en présentiel le 7 avril 2023, date de l'Assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Frédéric LALOUX
Secrétaire

Maxime PREVOT
Président



**PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE
ET EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2023**

La réunion débute à 12h30 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale en visioconférence du 10 mars dernier, n'ayant pas obtenu le quorum de présences requises, une seconde Assemblée générale extraordinaire est convoquée et comporte le même point :

1. Modifications statutaires – mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations

Le texte était annexé à la convocation avec un tableau comparant l'ancien et nouveau texte.

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications statutaires portant sur la mise en conformité avec le Code des Sociétés et Associations.

+++

La réunion débute à 12h40 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal du 23 décembre 2022

Le procès-verbal était joint à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 23 décembre 2022.

2. Rapport annuel 2022 (interactif)

Le rapport annuel interactif de l'exercice 2022 a été transmis aux membres via un lien.

Celui-ci est présenté par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2022.

3.1. Finances : rapport de gestion 2022

Le document a été adressé avec la convocation et est commenté par la trésorière.

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par une perte d'un montant de 1.201,52 €.
Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

	31-12-22	31-12-21
ACTIF		
Actifs immobilisés	14.718,85	4.233,67
Actifs circulants	309.298,89	367.133,23
PASSIF		
Capitaux propres	25.940,96	27.232,48
Provision pour risques et charges	283.568,66	283.568,66
Dettes	94.508,12	60.565,79

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.

Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

	31-12-22	31-12-21
CHARGES		
Achats marchandises	240.277,24	457.491,79
Biens et services divers	162.723,82	154.121,92
Frais de personnel	369.672,48	331.764,44
Dotation aux amortissements	11.197,84	4.024,09
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	0,00	0,00
Reprise de provision	0,00	-25.903,68
Autres charges d'exploitation	446,03	439,56
Charges financières	305,95	349,95
Charges exceptionnelles	1.182,41	0,00
Impôts	430,89	428,15
Transfert aux réserves immobilisées	0,00	0,00
Total des charges	786.296,66	922.716,82

Namur Europe Wallonie asbl

LA BOURSE - 1, Place d'Armes - 5000 NAMUR

081/241 133 - www.new.be - new@namur.be

BCE 0435.850.001 - RPM Namur - ING BE 89 3601 0014 1085

	31-12-22	31-12-21
PRODUITS		
Chiffre d'affaires	33.125,00	37.950,00
Produits divers d'exploitation	751.880,14	889.195,93
Produits financiers	0,00	262,72
Produits exceptionnels	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	785.005,14	927.408,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1.291,52	4.691,83
CASH FLOW	9.906,32	8.716,52

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

- Nous avons acté en subsides IT4ANXIETY FEDER et AVIC, les montants promérités pour le 2ème semestre 2021 ainsi que les 1er et 2ème semestre 2022, soit des montants respectifs de 95.536,31 € et 48.268,16 €.
- Le montant de notre chiffre d'affaires diminue sensiblement par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 4.825,00 € - 12,71%.
- Jugement rendu le 12/09/2022 concernant l'accident du 17/01/2018 dont a été victime un membre de notre personnel.
Nous avons provisionné un montant à recevoir de 3.200,00 € et ce jugement nous octroi un dédommagement de 2.017,59 €. La différence entre ce montant et le montant provisionné est acté dans le compte des charges exceptionnelles pour 1.182,41 €.
- Nous pouvons constater une augmentation sensible de nos charges, soit + 10,94%. L'augmentation la plus importante étant celle du poste rémunérations et charges sociales.
A noter également que les amortissements augmentent fortement mais cette augmentation provient principalement de l'amortissement en 1 an de l'option de rachat de la voiture VW Sharan, soit 6.216,86 €.

	2022	2021	Différence	%age
Services en biens divers	162.723,82	154.121,92	8.601,90	5,58%
Rémunérations, charges sociales	369.672,48	331.764,44	37.908,04	11,43%
Dotations aux amortissements	11.197,84	4.024,69	7.173,15	178,23%
Autres charges d'exploitation	446,03	439,56	6,47	1,47%
Charges financières	365,05	349,95	16,00	4,57%
Impôts	430,89	428,15	2,74	0,64%
Total	544.837,01	491.128,71	53.708,30	10,94%

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 :

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de cet exercice.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	-1.291,52
Résultat reporté de l'exercice précédent	27.232,46

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter 25.940,96

Le 15 février 2023.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

ADOPTE le rapport de gestion.

Namur Europe Wallonie asbl

LA BOURSE - 1, Place d'Armes - 5000 NAMUR
081/241 133 - www.new.be - new@namur.be
BCE 0435.850.001 - RPM Namur - ING BE 89 3601 0014 1085

3.2. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 10 mars 2023 ;

Vu le rapport de gestion présenté au point 3.1. ;

Vu la présentation faite par Mme Gourmet, trésorière ;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1er janvier 2022 et se clôturant le 31 décembre 2022.

3.3. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

3.4. Finances : rapport de rémunération 2022

Suivant les dispositions légales, le document doit être présenté lors de l'Assemblée générale.

Vu le document présenté en séance, préalablement adressé aux membres.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport de rémunération 2022.

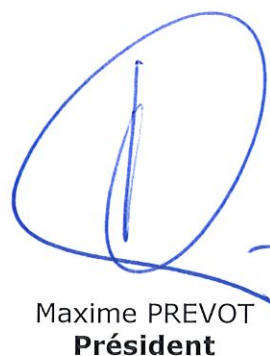
4. Divers

Comme pour les Conseils d'administration, il est proposé qu'une information sur les projets, les actions collaborations et demandes soit donnée lors des Assemblées générales.

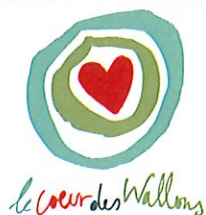
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



NAMUR-EUROPE-WALLONIE asbl

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

La réunion débute à 12h15 sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

La liste de présence est annexée au présent procès-verbal.

1. Approbation des procès-verbaux des 10 mars et 7 avril 2023

Les procès-verbaux étaient joints à la convocation.

A l'unanimité,

APPROUVE les procès-verbaux des 10 mars et 7 avril 2023.

2. Administration : modification du ROI – article 4

Il a été décidé, lors de l'Organe d'administration du 30 juin 2023, d'approuver la création d'une catégorie « très petite entreprise, moins de 5 travailleurs », cotisation 125 €.

En fonction de cette décision, il y a lieu de modifier l'article 4 du ROI afin d'y faire apparaître la nouvelle catégorie qui vient d'être créée.

Art. 4. Suivant l'article 10 des statuts, le montant des cotisations annuelles des membres est fixé comme suit :

Catégorie	Détails	Cotisation	Nombre de membres
Membre effectif			
Entreprise			
Très petite	<5 travailleurs	125 €	1
Petite	<49 travailleurs	400 €	3
Moyenne	de 50 à 149	800 €	5
Grande	> 150 travailleurs	1.600 €	7
Commune			
Petite	< 49 travailleurs	400 €	3

Moyenne	de 50 à 149	800 €	5
Grande	> 150 travailleurs	1.600 €	7
Enseignement			
		125 €	1
Association			
Petite		125 €	1
Grande		250 €	3
Personne physique			
		125 €	1
Membre adhérent			
		100 €	1

A l'unanimité,

PREND ACTE de cette modification.

3. Administration : budget 2024

La trésorière expose les éléments contenus dans la note qui accompagne le budget 2024.

I. Résultat du budget 2024, fonds et provisions

I.a. Résultat du budget 2024

Le document présenté reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2024.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget 2023 et le budget 2024.

	Budget 2023	Budget 2024
1. RECETTES		
Cotisations	38.225	32.685
Subventions	475.944	528.865
Reprise de réserve / fonds	113.026	6.500
Revenus de placements	15	15
Plateforme de contacts	30.000	30.000
Autres recettes	8.000	8.000
TOTAL RECETTES	665.210	606.065
2. DEPENSES		
Personnel	401.760	415.944
Fonctionnement	27.000	22.500
Plateforme de contacts	77.000	35.000
Missions déléguées de la Ville de Namur	159.000	132.000
Fiscalité	450	450
Constitution de réserve / fonds	0	0
TOTAL DEPENSES	665.210	605.894
Résultat :	0	171

Le budget 2024 présente un résultat **en boni de l'ordre de 171,00 €**. Les recettes sont de 606.065 € pour des dépenses qui s'élèvent à 605.894 €.

Il convient d'emblée de nuancer ce résultat par les éléments exceptionnels en recettes et en dépenses. Ainsi, l'exercice est impacté en recettes par une reprise dans le fonds Namur Eurofolk 2016 opérée à concurrence de 6.500 € (en vue d'assurer la présence namuroise lors de la prochaine Européade) et de l'absence de constitution de réserves. En dépenses, la reconstitution des stocks d'objets nécessaires à la dynamique de Marketing territorial est essentielle. Par ailleurs, nous aurons deux anniversaires dans le cadre des Relations internationales, les 45 ans du jumelage avec Lafayette et les 25 ans de jumelage avec Québec. Il est important également d'attirer l'attention sur

la poursuite de la réforme APE et des sauts d'index qui impactent tant les recettes que les dépenses en matière de personnel. Heureusement, la Ville de Namur a consacré des moyens financiers complémentaires à l'occasion de la formalisation du nouveau contrat de gestion 2024 – 2026.

I.b. Fonds de réserve et provisions

Le tableau qui suit permet de faire le point sur l'état des fonds et provisions présumé à l'issue de l'exercice 2024 :

Compte / Travail budgétaire	Solde présumé ex 2023	Solde présumé fin 2024
Fonds Namur Eurofolk 2016	38.593,98 €	32.093,98 €
Missions déléguées	39.235,75 €	39.235,75 €
Marketing territorial	23.515,00 €	23.515,00 €
Total réserves et provisions	101.344,73 €	94.844,73 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2024 porte sur le montant de 94.844,73 €

II. Recettes

Le montant total des recettes de l'exercice propre s'élève à 606.065 € en diminution de 59.316 € par rapport à 2023. C'est la subvention de la Ville de Namur qui fait en sorte de ne pas à nouveau recourir aux recettes de fonds/réserves, le résultat présenterait alors un mali important. Cette situation est préoccupante et devra faire l'objet d'une grande attention après l'établissement du compte 2023 et de son impact sur les prélèvements dans les réserves. En effet, les réserves permettent la trésorerie nécessaire aux opérations entre les dépenses courantes et la réception des recettes de subventions. Il faut aussi constater une érosion dans les cotisations.

Le tableau qui suit indique la répartition des recettes

	Budget 2023	Budget 2024
Cotisations	38.225	32.685
Entreprises	14.800	13.850
Communes (≠ Namur)	3.600	3.200
Associations	6.625	5.375
Enseignement	750	500
Personnes physiques	4.250	3.260
Adhérents	8.200	6.500
Subventions	475.944	528.865
Ville de Namur	350.000	460.000
Province de Namur	8.000	8.000
Wallonie (APE)	47.944	50.580
BEP (RVCU)		10.285
Wallonie (Aviq - IT4ANXIETY)	21.000	
Feder (IT4ANXIETY)	49.000	
Reprise de réserve / de fonds	113.026	6.500
Revenus de placements	15	15
Plateforme de contacts	30.000	30.000
Vœux de NEW	2.000	0
Square by NEW	28.000	30.000
Autres recettes	8.000	8.000
TOTAL RECETTES	665.210	606.065

II.a. Recettes de cotisations

Les recettes de cotisations au budget 2024 portent sur **32.685 €**. Elles représentent 5 % des recettes totales de l'exercice et sont en baisse par rapport à l'exercice 2023. Le nombre de membres est toujours proche des 350 unités. La crise sanitaire a fait en sorte que certains membres se sont retirés. La création d'un nouveau type de membre dans la catégorie entreprise (Très Petite) avec une cotisation de 125 € sera de nature, nous l'espérons, à de nouvelles adhésions venant de participants à Square by New.

II.b. Recettes de subventions

Les **recettes de subventions** portent sur un montant de **528.865 €**. Elles représentent 87 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une importante augmentation par rapport à l'exercice 2023. Il est à noter la décision de la Ville de Namur de revoir son intervention à la hausse dans le contrat de gestion 2024 - 2026 et la convention 2023-2024 du BEP dans le cadre de notre nouvelle mission déléguée liée au Réseau des Villes Créative de l'Unesco.

II.c. Recettes de fonds et provisions

Les **recettes dites de « fonds et provisions »** portent sur **6.500 €** au budget 2024. Elles représentent 1 % des recettes de l'exercice. Elles connaissent une diminution conséquente par rapport à l'exercice 2023 et ne concernent que le volet lié à la participation de groupes namurois à l'Européade.

Détail recettes de fonds et provisions	Utilisé 2023	Budget 2024
Fonds Namur Eurofolk 2016	21.878,36	6.500,00
Missions déléguées	78.541,00	0,00
Marketing territorial	34.485,00	0,00

II.d. Recettes d'intérêts

Les **recettes issues des intérêts bancaires** sont budgétées à hauteur 15 € au budget 2024.

II.e. Recettes d'activités de plateforme de contacts

Les **recettes d'activités de plateforme de contacts** sont budgétées à hauteur de **30.000 €** au budget 2024. Elles sont stables malgré une augmentation de la participation aux frais prévue pour les Square by New. Cependant, les vœux ne généreront pas de recette étant organisés avec l'UCM, le BEP et Namur Invest et la participation est directement perçue via l'UCM.

II.f. Autres recettes

Les **autres recettes** sont budgétées à hauteur de **8.000 €** au budget 2024. Elles sont constituées des montants avancés pour des tiers dans le cadre de missions déléguées ou autres récupérations.

III. Dépenses

Le montant total des **dépenses de l'exercice propre** s'élève à **605.894 €** en baisse de 59.316 € par rapport à 2023. Le tableau qui suit indique la répartition des principales dépenses.

	Budget 2023	Budget 2024
Personnel	401.760	415.944
Salaires bruts	303.167	313.675
Charges patronales	71.693	75.319
Assurances	24.000	24.000
Service de prévention et protection du travail	900	750
Secrétariat social	1.500	1.700
Formations	500	500
Fonctionnement	27.000	22.500
Locaux (Entretien)	2.000	2.500
Equipements et Fournitures (véhicule, bureautique, informatique, mobilier)	15.000	10.000
Services (tél., internet, poste, abonnements, banques, rel. publ., assurances, fiduciaire)	10.000	10.000
Plateforme de contacts	77.000	35.000
<i>Plateforme de contacts</i>	32.000	34.000
Vœux de NEW	2.000	4.000
Square by NEW	30.000	30.000

<i>Partenariats</i>	45.000	1.000
Missions déléguées Ville de Namur	159.000	132.000
<i>Marketing Territorial Namur Capitale</i>	50.000	40.000
<i>Commissariat aux Relations Internationales</i>	75.000	45.000
<i>Commissariat aux Relations Extérieures</i>	23.000	12.000
<i>Commission "Namur Capitale"</i>	1.000	8.000
<i>Coopération Internationale Communale</i>	2.000	7.000
<i>Réseau des Villes Créatives de l'Unesco</i>	8.000	20.000
Fiscalité - IPM	450	450
Constitution de réserve / de fonds	0	0
TOTAL DEPENSES	665.210	605.894

III.a. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel portent sur un montant de **415.944 €**. Elles représentent 69 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une augmentation par rapport à l'exercice 2023 à la suite des indexations et anciennetés prévues pour l'exercice 2024.

III.b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement portent sur un montant de **22.500 €**. Elles représentent 4 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une diminution par rapport à l'exercice 2023. Il est à noter que le remplacement du véhicule a été effectué sur fonds propres en 2023, ce qui impacte ce poste.

III.c. Dépenses Plateforme de contacts

Les dépenses d'actions plateforme de contacts portent sur un montant de **35.000 €**. Elles représentent 6 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une diminution par rapport à l'exercice 2023.

En ce qui concerne **les vœux de New**, l'organe d'administration a répondu favorablement à la proposition de nous associer à la manifestation organisée par l'UCM, le BEP et Namur Invest fin du mois de janvier et ainsi favoriser la cohésion des acteurs économiques namurois. C'est pour cette raison qu'un montant est prévu pour supporter les frais d'organisation.

Pour les **Square by New**, qui est un incontournable dans l'écosystème namurois. Il est important de signaler qu'une des dates pourrait être retenue pour effectuer la remise des prix économiques de la Province de Namur (Les Alfères). Les dépenses sont toujours liées à la fréquentation effective.

Enfin, dans le cadre des **partenariats**, le projet IT4Anxiety est clôturé, ce qui explique la diminution importante du montant en 2024.

III.d. Dépenses pour les missions déléguées par la Ville de Namur

Les dépenses liées aux missions déléguées portent sur un montant de **132.000 €**. Elles représentent 22 % des dépenses de l'exercice. Elles connaissent une diminution de 27.000 € par rapport au budget 2023.

Marketing Territorial Namur Capitale : il est indispensable de renouveler les stocks des objets promotionnels, de concrétiser l'édition de la version en anglais du livre Namur Capitale et de produire une vidéo actualisée à destination de différents publics cibles.

Commissariat aux Relations Internationales, sous couvert des décisions du Collège communal, nous allons poursuivre le développement des accords intermunicipaux. Nous allons célébrer deux anniversaires en 2024, les 45 ans de jumelage avec la Ville de Lafayette et les 25 ans de jumelage avec la Ville de Québec. Le réseau Vertech sera aussi à l'ordre du jour grâce à la relance faite par l'UNamur auprès de ses étudiants pour participer à la prochaine rencontre à Lafayette.

Commissariat au Relations Extérieures : nous allons assurer les relations avec les unités de la Défense dont Namur est Ville marraine ou de garnison. De manière ponctuelle, en collaboration avec les services communaux, notre expertise sera sollicitée dans le cadre de projets spécifiques.

Commission Namur Capitale : nous allons poursuivre nos collaborations avec les services du SPW pour assurer une visibilité du statut de Capitale dans différentes initiatives. De plus, 2024 verra le

Tricentenaire du Saint-Gilles avec différentes expositions qui seront organisées par les Archives de l'Etat (lieux d'expo : le Parlement de Wallonie, le Delta, les Archives de l'Etat). Dans ce cadre, nous allons assurer une visibilité importante.

Coopération Internationale Communale : le budget ne reflète pas les actions qui sont coordonnées sur le plan financier compte tenu des impératifs liés aux projets pilotés par l'Union des Villes et Communes de Wallonie avec des subsides du Gouvernement fédéral. Ceux-ci doivent impérativement être versés sur un compte bancaire de la Ville de Namur. Nous devons donc nous conformer à ce type de fonctionnement et souvent assumer des avances, remboursées via le compte Ville, pour assurer la bonne suite du programme de coopération avec la Commune de Masina. Néanmoins, l'augmentation du budget correspond à la part que nous allons consacrer à un projet avec l'ONG PASCO qui devrait être subsidié par WBI.

Réseau des Villes Créatives de l'Unesco : cette nouvelle mission qui nous a été confiée, et qui figure spécifiquement dans le contrat de gestion avec la Ville de Namur. Nous allons assurer l'animation de l'écosystème namurois des Arts Numériques et assurer la présence de la Ville dans les instances appropriées du réseau et aux réunions de travail qui sont organisées par le cluster. Nous aurions souhaité pouvoir élargir l'équipe, à concurrence d'un mi-temps, pour assurer cette nouvelle mission. Malheureusement, les moyens financiers nécessaires n'ont pu être trouvés.

III.e. Dépenses de fiscalité

En application des décisions en matière de fiscalité des associations, nous nous acquittons de l'impôt suite au dépôt de notre déclaration fiscale.

A l'unanimité,

APPROUVE le budget 2024.

4. Divers

Sont abordés, à titre d'information, les projets, actions, collaborations et demandes menés cette année par notre association.

5. Approbation du procès-verbal séance tenante

Le procès-verbal de cette Assemblée générale est approuvé séance tenante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à...12h55.



Frédéric LALOUX
Secrétaire



Maxime PREVOT
Président



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 AVRIL 2024**

La réunion débute à **14h00** sous la présidence de M. Maxime Prévot, Président.

La liste des participants est annexée au présent procès-verbal.

1.1. Finances - rapport annuel 2023 (interactif)

Le rapport annuel interactif de l'exercice 2023 a été transmis aux membres via un lien.

Celui-ci est présenté par le Directeur exécutif.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2023.

1.2. Finances : rapport de gestion 2023

Le document a été adressé avec la convocation et est commenté par la trésorière.

RAPPORT DE GESTION

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023

1. DES COMPTES ANNUELS

L'exercice social se clôture par un résultat d'un montant de 0,00 €.
Nous décidons d'arrêter les comptes annuels dans les formes suivantes.

Du bilan

ACTIF

Actifs immobilisés
Actifs circulants

PASSIF

Capitaux propres
Provision pour risques et charges
Dettes

	31-12-22	31-12-23
Actifs immobilisés	14.718,85	52.264,11
Actifs circulants	389.298,69	247.517,99
Capitaux propres	25.940,96	25.940,96
Provision pour risques et charges	283.568,66	228.159,87
Dettes	94.508,12	45.815,06

Résumé des règles d'évaluation :

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur valeur d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Le capital apparaît au bilan à sa valeur nominale.

Les dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Du compte de résultats

CHARGES

	<u>31-12-22</u>	<u>31-12-23</u>
Achats marchandises	240.277,24	337.848,95
Biens et services divers	162.723,82	172.904,29
Frais de personnel	369.672,48	367.978,37
Dotations aux amortissements	11.197,84	16.288,95
Réductions de valeur actées s/créances commerciales	0,00	0,00
Provision	0,00	0,00
Reprise de provision	0,00	-55.408,79
Autres charges d'exploitation	446,03	0,00
Charges financières	365,95	270,71
Charges exceptionnelles	1.182,41	235,68
Impôts	430,89	491,32
Transfert aux réserves immunisées	0,00	0,00
Total des charges	786.296,66	840.609,48

PRODUITS

	<u>31-12-22</u>	<u>31-12-23</u>
Chiffre d'affaires	33.125,00	32.915,00
Produits divers d'exploitation	751.880,14	789.176,77
Produits financiers	0,00	167,71
Produits exceptionnels	0,00	18.350,00
Impôts	0,00	0,00
Prélèvement sur les impôts différés	0,00	0,00
Total des produits	785.005,14	840.609,48
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1.291,52	0,00
CASH FLOW	9.906,32	16.288,95

2. EVENEMENTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE - EVOLUTION DES AFFAIRES

1. Nous avons acté en subsides IT4ANXIETY FEDER et AVIQ, les montants promérités pour l'année 2023, soit des montants respectifs de 100.720,68 € et 42.728,02 €.
2. Le montant de notre chiffre d'affaires reste quasiment identique à celui de 2022, soit une très légère diminution de 210,00 €.
3. Utilisation d'une partie de la provision Fonds Namur Eurofolk 2016 à concurrence des dépenses exposées en 2023, soit un montant de 15.850,66 €. Cette provision s'élève à 44.621,68 € au 31/12/2023.
4. Utilisation d'une partie de la provision missions déléguées en 2023 pour un montant de 39.558,13 €. Cette utilisation nous permet de terminer l'exercice avec un résultat neutre de 0,00 €. Cette provision s'élève encore à 126.441,87 € au 31/12/2023.

5. Nous pouvons constater une légère augmentation de nos charges, soit + 2,35%. L'augmentation la plus importante étant celle du poste services et biens divers.

Cette augmentation provenant essentiellement de l'indexation du loyer "Bourse" et du poste "personnel mis à disposition de l'association".

A noter également que les amortissements augmentent fortement mais cette augmentation provient uniquement de l'amortissement en 4 ans de la nouvelle voiture.

Ser				
Rémunérations, charges sociales	369.672,48	367.978,37	-1.694,11	-0,46%
Dotations aux amortissements	11.197,84	16.288,95	5.091,11	45,47%
Autres charges d'exploitation	446,03	0,00	-446,03	-100,00%
Charges financières	365,95	270,71	-95,24	-26,03%
Impôts	430,89	491,32	60,43	14,02%
Total	544.837,01	557.933,64	13.096,63	2,35%

6. Nous préconisons la constitution d'une provision APE pour un montant avoisinant le 1/4 de notre subside actuel. En effet, il n'est pas impossible que notre A.S.B.L. doive rembourser une partie des subsides perçus antérieurement suite à la diminution des points APE.

A noter que nous avons des arguments suffisants pour conserver ce subside.

Néanmoins, par prudence, nous conseillons tout de même de constituer cette provision en fonction, bien entendu, du résultat du prochain exercice de notre A.S.B.L.

Namur Europe Wallonie asbl

LA BOURSE - 1, Place d'Armes - 5000 NAMUR

081/241 133 - www.new.be - new@namur.be

BCE 0435.850.001 - RPM Namur - ING BE 89 3601 0014 1085

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 :

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de cet exercice.

4. REPARTITION DU RESULTAT

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de répartir le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice à affecter	0,00
Résultat reporté de l'exercice précédent	25.940,96

AFFECTATION :

Bénéfice à reporter	25.940,96
---------------------	-----------

Le 5 mars 2024.

Bruno WILMART
Expert-comptable

A l'unanimité,

ADOPTE le rapport de gestion.

1.3. Finances : approbation du compte débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023

Vu le compte établi par le bureau comptable Figestco Nord ScPRL et arrêté par le Conseil d'administration du 5 mars 2024 ;

Vu le rapport de gestion présenté au point 1.2. ;

Vu la présentation faite par Mme Gourmet, trésorière ;

A l'unanimité,

APPROUVE le compte et bilan de l'exercice débutant le 1er janvier 2023 et se clôturant le 31 décembre 2023.

1.4. Finances : rapport de rémunération 2023

Suivant les dispositions légales, le document doit être approuvé lors de l'Assemblée générale.

Vu le document réalisé par l'Organe d'administration et présenté en séance.

A l'unanimité,

APPROUVE le rapport de rémunération 2023, celui-ci sera adressé à la Ville et la Province de Namur.

1.5. Finances : décharge aux administrateurs pour la gestion de l'exercice écoulé

A l'unanimité,

DONNE décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

2.1. Renouvellement de l'Organe d'administration – élection cfr article 21 des statuts : représentants Entreprise (4)

Vu les candidatures suivantes :

GOURMET Fabienne – ING
MARISHAL Aurélie - UCM
WEICKER Jean-Christophe – Voyages Copine

Compte tenu que le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de postes à pourvoir, l'Assemblée générale a décidé de formaliser le vote par acclamation.

A l'unanimité,

ELIT les candidats présentés ci-dessus.

2.2. Renouvellement de l'Organe d'administration – élection cfr article 21 des statuts : représentants Commune (autre que Namur) (2)

Vu les candidatures suivantes :

PAULET José – Commune de Gesves
SOMVILLE Maxime – Commune de Fernelmont

Compte tenu que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, l'Assemblée générale a décidé de formaliser le vote par acclamation.

A l'unanimité,

ELIT les candidats présentés ci-dessus.

2.3. Renouvellement de l'Organe d'administration – élection cfr article 21 des statuts : représentants Association (2)

Vu les candidatures suivantes :

ANDRE Sylvie – Namur CentreVille
JEULIN Anne-Catherine – Job'in

Compte tenu que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, l'Assemblée générale a décidé de formaliser le vote par acclamation.

A l'unanimité,

ELIT les candidats présentés ci-dessus.

2.4. Renouvellement de l'Organe d'administration – élection cfr article 21 des statuts : représentants Enseignement (2)

Vu les candidatures suivantes :

DUJARDIN Benoît – Directeur-Président de l'HENALLUX
JACOB Joël – Directeur-Président de l'HEAJ

Compte tenu que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, l'Assemblée générale a décidé de formaliser le vote par acclamation.

A l'unanimité,

ELIT les candidats présentés ci-dessus.

2.5. Renouvellement de l'Organe d'administration – élection cfr article 21 des statuts : administrateurs cooptés

En fonction des candidatures reçues, il restait la faculté à l'Organe d'administration de coopter deux personnes pour les postes non-pourvus.

Il est proposé à l'Assemblée générale de confirmer la cooptation de :

- MAQUET Jean-Luc (Personne physique)
- PIROTTE Anne (Personne physique)

A l'unanimité,

CONFIRME la nomination faite par l'Organe d'administration.

3. ROI : modification

En fonction de la tenue de l'Organe d'administration tous les trimestres, les nouveaux membres ne reçoivent pas de notification formelle de leur adhésion de manière rapide.

En effet, l'article 1 du ROI, en relation avec l'article 8 des statuts, prévoit que l'OA agréée les demandes.

Il a été proposé de remplacer le terme « agréée » par « ratifiée » et de confier l'agrégation au Directeur exécutif, également secrétaire de l'association. Ainsi, le membre qui s'affilie reçoit directement sa note de cotisation.

Titre 1 - Membres et Assemblée générale

Art. 1. Se référant aux statuts, l'Organe d'administration, délègue au Directeur exécutif l'agrégation des nouveaux membres et agréée ratifie les demandes d'affiliation à sa plus proche séance selon les :

- membres effectifs ;
- membres adhérents.

Pour les membres effectifs, les demandes sont réparties en 5 groupes et déterminent ainsi le montant de la cotisation :

- entreprise ;
- commune ;
- association ;
- enseignement ;
- personne physique.

L'Organe d'administration a modifié le ROI en sa séance du 22 mars 2024.

L'Assemblée générale **PREND CONNAISSANCE** de cette modification.

4. Information sur les projets, actions, collaborations et demandes depuis la dernière AG

Sont abordés, à titre d'information, les projets, actions, collaborations et demandes menés cette année par notre association.

5. Approbation du procès-verbal séance tenante

Le procès-verbal de cette Assemblée générale est approuvé séance tenante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à.....12h59



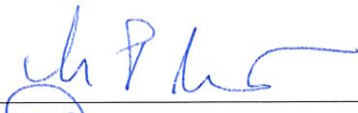

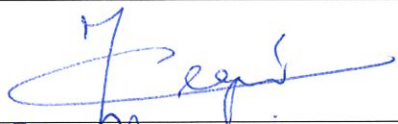

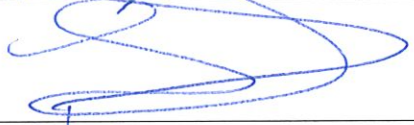
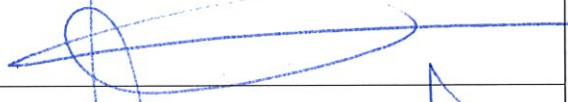
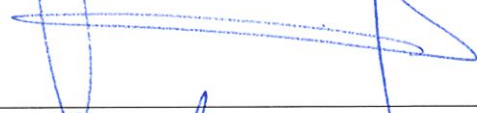
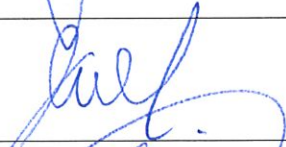
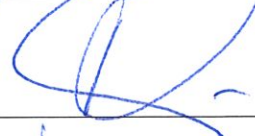

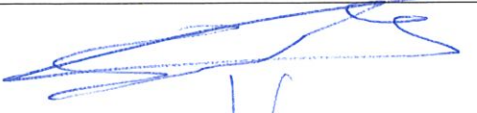
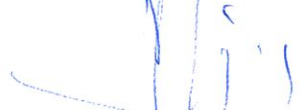
Frédéric LALOUX
Secrétaire



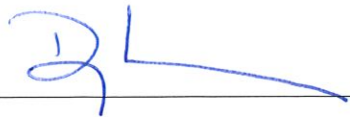

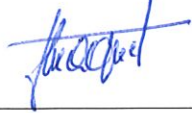



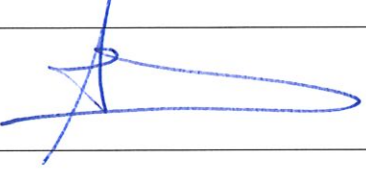

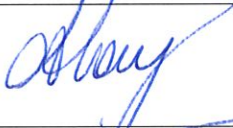

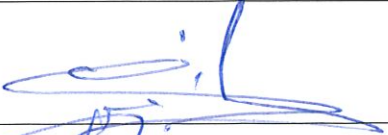
Maxime PREVOT
Président



ASSEMBLEE GENERALE DU 19 AVRIL 2024

NOM, PRENOM	SIGNATURE
ARNOULD Marc-Paul	
BERTRAND André	
LEGRAIN Marc	
René ROBAYE	
Anne-Catherine SEULIN	
Joël JACOZ	
Scauquin S	
DENISE BELLEN GED	
PRÉVOT MAXINE	
DAENEN Véronique	
SONVILLE Maxime	
FIGNEUR Janel	

2

NOM, PRENOM	SIGNATURE
St Dujardin, Benoit	
Camille Derbonne	
JL. MARQUET	
Anne-Sophie MARTIN	
GOUALET Fabienne	
PAULET José	
André Sylvie	
ZAMPARUTTI Thierry	
BACIN Edouard	
Nicola Doep	
VILLAN Michel	
LICOT Pierre	